



RESSOURCES FALCO LTÉE

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 30 JUIN 2018

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Le présent rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des activités de Ressources Falco Ltée (« Falco » ou la « Société ») pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 devrait être lu en parallèle avec les états financiers audités de Falco en date de et pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 (les « états financiers »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Par conséquent, toutes les données financières comparatives présentées dans le rapport de gestion reflètent l'application uniforme des IFRS.

La direction de Falco (la « direction ») est responsable de la préparation des états financiers et des autres renseignements financiers de la Société contenus dans le présent rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la communication de l'information financière. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers au conseil pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le présent rapport de gestion sont en date du 18 septembre 2018, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Toutes les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, sauf indication contraire. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	3
Faits saillants	3
Faits saillants – Postérieurs au 30 juin 2018	3
Région minière de Rouyn-Noranda	4
L'entente de flux	4
La débenture convertible	5
Événement postérieur à la date du bilan	5
Le projet Horne 5	6
Activités d'exploration	15
Exploration – Camp Central et autres activités régionales	16
Exploration – Campagne 2018	16
Perspectives	19
Principales informations financières annuelles	20
Résultats d'exploitation	20
Liquidités et capitaux propres	21
Flux de trésorerie	21
Description des transactions de financement	22
Information trimestrielle	23
Résultats du quatrième trimestre	24
Transactions entre parties liées	24
Gestion du capital	25
Obligations contractuelles et engagements	25
Arrangements hors bilan	25
Données sur les actions en circulation	26
Facteurs de risque	26
Risques financiers	31
Contrôles de divulgation de l'information à l'interne	31
Base d'établissement des états financiers	32
Estimations et jugements comptables critiques	32
Instruments financiers	32
Renseignements additionnels	32
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	33
Informations sur la Société	35

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Description de l'entreprise

Falco mène des activités d'exploration, d'évaluation et de mise en valeur de propriétés minières au Canada. Au 30 juin 2018, elle concentre ses activités sur l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de ses propriétés minières situées dans la région de Rouyn-Noranda au Québec, à la recherche de métaux de base et précieux, principalement sur son gisement polymétallique Horne 5, entièrement détenu par la Société (le « gisement Horne 5 », le « projet Horne 5 » ou le « projet »).

Falco est inscrite à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») sous le symbole « FPC ». La Société est l'un des principaux détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des claims miniers et des droits contractuels dans ou relativement à des concessions minières couvrant approximativement 67 000 hectares de terrains dans le camp minier de Rouyn-Noranda (« le camp minier »), incluant 13 anciens sites miniers aurifères et de métaux de base.

La Société a été initialement constituée en vertu du *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 16 mars 2010. Le 12 juin 2015, Falco a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse du siège social de la Société est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada. Au 30 juin 2018, Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko »), un actionnaire qui exerce une influence notable sur la Société et donc une partie liée, détenait un intérêt de 12,7 % dans Falco.

Faits saillants

- Le 12 septembre 2017, la Société a conclu la signature d'un protocole d'entente (le « protocole ») avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (la « Commission scolaire ») concernant l'acquisition d'un immeuble (le « Pavillon ») situé sur le site du projet Horne 5.
- Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété Donalda (« Donalda »), située à proximité du projet Horne 5, auprès d'Entreprises minières Globex inc. (« Globex »).
- Le 30 octobre 2017, la Société a déposé sur SEDAR un rapport technique intitulé « *Feasibility Study, Horne 5 Gold Project* » (l'« étude de faisabilité ») avec une date d'effet au 5 octobre 2017, rapport qui est conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).
- Le 29 novembre 2017 et le 1^{er} juin 2018, la Société a annoncé des amendements en lien avec le prêt de 10,0 millions de dollars (le « prêt ») consenti par Osisko le 30 mai 2016. La date d'échéance du prêt a été reportée au 31 décembre 2018.
- Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé un placement privé négocié d'actions accréditives (le « placement privé »), émettant 7 203 730 actions accréditives pour un produit brut de 8,5 millions de dollars.
- En janvier 2018, l'étude d'impact sur l'environnement (l'« EIE ») a été déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques du Québec (le « MDDELCC »). La Société a annoncé que l'EIE avait été publiée dans le Registre des évaluations environnementales du MDDELCC le 1^{er} août 2018.
- En janvier 2018, la Société a annoncé que certaines composantes majeures de l'équipement pour l'usine de traitement des eaux et le système de pompage avaient été commandées.
- En février 2018, Falco a annoncé le début de la campagne de forage d'exploration 2018 (la « campagne 2018 »).
- Le 18 juin 2018, la Société a annoncé la signature d'une entente de flux argentifère (l'« entente de flux ») avec Osisko, en vertu de laquelle Osisko fournira à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5.
- Le 29 juin 2018, la Société a clôturé une transaction de financement (la « débenture convertible ») avec Osisko pour un montant de 7,0 millions de dollars. Selon les termes de la débenture convertible, Osisko a fait l'acquisition d'une débenture garantie (la « débenture ») d'un montant en capital de 7,0 millions de dollars (le « capital »).

Faits saillants – Postérieurs au 30 juin 2018

- Le 10 septembre 2018, Falco a clôturé une convention de prêt garanti de premier rang avec Osisko (le « prêt garanti »). Selon les termes du prêt garanti, Osisko a fourni à la Société un prêt de 10,0 millions de dollars (le « montant de capital »).

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Région minière de Rouyn-Noranda

La Société détient un intérêt de 100 % dans des claims miniers et des droits contractuels dans des concessions minières ou relativement à de telles concessions, qui couvrent une superficie d'environ 670 kilomètres carrés dans le camp minier et qui, de l'avis de la direction, représentent 70 % de la superficie totale du district minier. En tant que camp minier établi dans la province de Québec, Rouyn-Noranda possède toutes les installations (électricité, rail, eau, etc.) requises pour l'exploration et le développement minier.

Rouyn-Noranda possède un long historique en matière d'exploration et d'exploitation minière. Depuis la découverte du gisement de la mine Horne dans les années 1920, le secteur a été l'hôte de plus de 50 anciennes mines, soit 20 mines de métaux de base et 30 mines d'or. Un certain nombre des gisements de cuivre-zinc de type de sulfures massifs volcanogènes (« SMV ») du camp minier ont des teneurs en or bien au-delà de celles associées aux gisements de SMV typiques. Ces gisements ainsi que les gisements de type « veines mésothermales » comptent plus de 19 millions d'onces d'or produites historiquement pour l'ensemble du camp minier.

En plus de l'acquisition des titres miniers, la Société a acquis l'importante banque de données comprenant des modèles numérisés détaillés en 3D (logiciel GOCAD) de la géologie du secteur, des installations minières, des données géophysiques et lithogéochimiques ainsi que les résultats de plus de quatre millions de mètres de forage en surface et sous terre. La Société poursuit l'analyse de cet ensemble de données en vue d'identifier des cibles d'exploration. Elle procède également à la définition et à l'élaboration sélective de modèles géologiques pour les cibles prioritaires.

La propriété principale de Falco est le projet Horne 5 situé dans le camp minier, hôte de plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base, y compris la mine Horne qui fût exploitée par Noranda inc. de 1927 à 1976. La mine Horne a produit environ 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre.

Pour plus de détails à propos du projet Horne 5, veuillez consulter l'étude de faisabilité, le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 26 septembre 2016 et intitulé « *Technical Report and Mineral Resource Estimate for the Horne 5 Deposit* » et le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 28 avril 2016 et intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Horne 5 Project* », tous disponibles sur SEDAR (www.sedar.com).

L'entente de flux

Le 30 mai 2016, la Société a clôturé un financement avec Osisko (collectivement, les « parties »), en vertu duquel Osisko a consenti un prêt de 10,0 millions de dollars. Le prêt avait une échéance initiale de dix-huit mois, qui a ultimement été reportée jusqu'au 31 décembre 2018. Les intérêts sont payables sur le montant de capital à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement, exigible au moment du remboursement de capital. À la date d'échéance, si les parties n'ont pas conclu une entente de flux, le montant de capital du prêt sera converti en une redevance de 1 % du rendement net de fonderie (« NSR ») sur le projet Horne 5 et les intérêts cumulés seront payés en espèces.

Le 18 juin 2018, les parties ont annoncé l'entente de flux, en vertu de laquelle Osisko fournira à la Société des paiements par tranches totalisant jusqu'à 180 millions de dollars, en vue de financer le développement du projet Horne 5, payable de la façon suivante :

- Un premier dépôt de 25 millions de dollars à la clôture de l'entente de flux, net de tout montant dû par la Société à Osisko ;
- Un deuxième dépôt de 20 millions de dollars lorsque la Société aura reçu toutes les approbations importantes nécessaires de la tierce partie, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface ;
- Un troisième dépôt de 35 millions de dollars suivant la réception de tous les permis importants requis pour la construction d'une mine sur le projet Horne 5, une décision positive quant à la construction du projet Horne 5 et la levée d'un minimum de 100 millions de dollars sur le marché des actions, dans le cadre d'une entente de coentreprise ou de tout autre financement ne générant pas de dette pour la construction de la mine ;
- Un quatrième dépôt de 60 millions de dollars lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées pour le projet Horne 5 sera démontrée ; et
- Un cinquième dépôt optionnel de 40 millions de dollars à la seule discrétion d'Osisko d'augmenter le pourcentage du flux, payable au même moment que le quatrième dépôt.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Selon les termes de l'entente de flux, Osisko fera l'acquisition de 90 % de l'argent payable du projet Horne 5, augmentant à 100 % de l'argent payable du projet Horne 5 dans le cas où le cinquième dépôt optionnel est effectué. En échange de l'argent livré en vertu de l'entente de flux, Osisko effectuera des paiements en continu à la Société équivalant à 20 % du cours de l'argent le jour de la livraison, ne dépassant pas 6,00 dollars américains (« \$ US ») par once d'argent. L'argent produit du projet Horne 5 et des propriétés situées dans le secteur d'intérêt de 5 km sera assujéti à l'entente de flux.

En vertu de l'entente de flux, la Société a accepté de payer des frais d'engagement de capital de 2,0 millions de dollars. Ces frais sont payables lorsqu'Osisko fournira le troisième dépôt en vertu de l'entente de flux.

La clôture de l'entente de flux est assujéti à la satisfaction des conditions habituelles, incluant l'obtention des approbations réglementaires et l'approbation d'une majorité d'actionnaires minoritaires de Falco (l'« approbation »).

En vertu de l'entente entre Falco et Glencore Canada Corporation (« Glencore Canada »), l'entente de flux est assujéti à un droit de premier refus (le « DPR ») en faveur de Glencore Canada. En vertu du DPR, Glencore Canada jouit d'une période de 60 jours, suivant la réception d'une notice accompagnée d'une copie de l'entente de flux, afin d'aviser Falco qu'elle souhaite acquérir le flux argentifère en conformité avec les termes décrits dans l'entente de flux.

La débenture convertible

Le 29 juin 2018, la Société a clôturé la débenture convertible pour un montant de 7,0 millions de dollars. Selon les termes de la débenture convertible, Osisko a fait l'acquisition d'une débenture d'un montant en capital de 7,0 millions de dollars.

Sur réception de l'approbation, la débenture est convertible (la « conversion ») en unités de la Société (les « unités converties »). La débenture ne sera convertible que si les actionnaires de Falco approuvent à la fois la conversion et l'entente de flux. Aucun intérêt ne sera exigé sur le montant de capital de la débenture sauf si Falco ne réussit pas à obtenir l'approbation pour la conversion, auquel cas les intérêts seront cumulés rétroactivement à partir de la date de clôture de la débenture convertible à un taux annuel équivalent à 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts cumulés doivent être payés lors du remboursement du montant en capital, lorsque dû, selon les modalités de la débenture. La date d'échéance de la débenture sera la première des deux dates entre (i) la date de l'assemblée des actionnaires de Falco à être tenue afin d'obtenir l'approbation et (ii) le 31 décembre 2018.

À la date à laquelle la Société obtient l'approbation pour la conversion, la débenture doit être convertie en 12 104 444 unités converties de Falco. Chaque unité convertie consistera en une action ordinaire de Falco (une « action ordinaire ») et un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire, sous réserve des clauses d'anti-dilution habituelles, au prix de 0,75 \$ pour une période de trente-six mois à compter de la date d'émission des unités converties.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de Falco visant l'approbation de l'entente de flux et la conversion doit avoir lieu au quatrième trimestre de 2018.

Événement postérieur à la date du bilan

Le 10 septembre 2018, la Société a clôturé le prêt garanti avec Osisko. Selon les termes du prêt garanti, Osisko a fourni 10 millions de dollars à Falco. Le prêt garanti sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux corporatifs. La date d'échéance du prêt garanti est le 31 décembre 2018 et les intérêts doivent être payés sur le montant principal à un taux annuel de 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts courus doivent être payés lors du remboursement du montant principal. Le montant principal doit être repayé à la date la plus proche entre la date de clôture de l'entente de flux et le 31 décembre 2018.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Le projet Horne 5

Étude de faisabilité

Le 30 octobre 2017, Falco a déposé l'étude de faisabilité indiquant que le projet Horne 5 correspond à un projet d'exploitation minière sous terre robuste et à forte marge s'étendant sur une période de quinze ans, avec des paramètres économiques des plus intéressants. L'étude de faisabilité a été réalisée par BBA inc. (« BBA »), sous la supervision de la direction, et inclut des contributions des équipes techniques et géologiques de BBA, d'InnovExplo inc. (« InnovExplo »), de Golder et Associés Ltée (« Golder »), de WSP Canada Inc. (« WSP »), de SNC-Lavalin Stavibel inc. (« SNC-Lavalin ») et d'Ingénierie RIVVAL inc. (« RIVVAL »).

Le projet Horne 5 aurait un impact majeur dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, avec un potentiel de générer un produit brut de plus de 6,6 milliards \$ US et la création d'environ 500 emplois permanents et bien rémunérés.

Faits saillants de l'étude de faisabilité

Les faits saillants de l'étude de faisabilité comprennent les estimations présentées dans la section ci-dessous (*les valeurs monétaires sont présentées avant impôt, sauf indication contraire*).

Le scénario de base considère un prix pour l'or de 1 300 \$ US par once (« oz »), un prix pour l'argent de 19,50 \$ US par once, un prix pour le cuivre de 3,00 \$ US par livre (« lb »), un prix pour le zinc de 1,10 \$ US par livre et un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$ US. L'étude de faisabilité a été préparée en dollars canadiens. Les valeurs monétaires dans cette section du rapport de gestion ont été converties et présentées en \$ US, selon un taux de change de 1,00 \$ = 0,78 \$ US.

- Valeur actuelle nette (« VAN ») de 1 012 millions \$ US à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (« TRI ») de 18,9 % avant impôts et droits miniers ;
- VAN de 602 millions \$ US à un taux d'actualisation de 5 % et un TRI de 15,3 % après impôts et droits miniers ;
- Durée de vie de la mine de 15 ans, avec une production annuelle payable maximum de 268 000 onces, une production annuelle payable moyenne sur la durée de vie de la mine (« LOM ») de 219 000 onces d'or et 235 000 onces à un niveau stable de production ;
- Récupération de l'or payable nette de 88,1 % ;
- 3 741 000 onces d'or contenu ;
- 3 294 000 onces d'or payable, LOM ;
- 1 007 millions de livres de zinc payable, LOM ;
- 229 millions de livres de cuivre payable, LOM ;
- 26,3 millions d'onces d'argent payable, LOM ;
- 80 897 000 tonnes (« t ») de minerai extraites ;
- Teneur moyenne en équivalent d'or (« Éq.Au ») après dilution de 2,37 g/t Éq.Au;
- Teneur aurifère moyenne après dilution de 1,44 g/t Au ;
- Coûts de maintien tout compris* de 399 \$ US/oz net des crédits pour les sous-produits, incluant les redevances, LOM ;
- Coût tout compris (coûts en immobilisations et coûts d'exploitation) estimé à 643 \$ US par once payable ;
- Coût total d'opération de 41,00 \$/tonne traitée ;
- Coûts de construction avant la production de 801,7 millions \$ US, incluant un montant pour les éventualités de 58,5 millions \$ US et excluant 26,7 millions \$ US de dépenses en capital au 31 août 2017 ;
- Période de recouvrement de 5,2 ans avant impôts et de 5,6 ans après impôts ;
- Produit brut de 6,6 milliards \$ US et flux de trésorerie des activités d'exploitation de 2,7 milliards \$ US, LOM.

* Les coûts de maintien tout compris sont présentés selon la définition du World Gold Council, moins les frais administratifs et généraux de la Société.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Estimation des ressources minérales

Les ressources minérales présentées dans l'étude de faisabilité sont basées sur une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (l' « ERM de juillet ») en vigueur le 25 juillet 2017, préparée par Carl Pelletier, géo., d'InnovExplo, à l'aide de l'information disponible. L'objectif principal était de mettre à jour la précédente estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 pour le gisement Horne 5, laquelle avait été préparée par InnovExplo et publiée sur SEDAR dans un rapport intitulé « *Technical Report and Updated Mineral Resource Estimate for the Horne No. 5 Deposit* », datée du 7 novembre 2016 (l' « ERM de novembre 2016 »).

L'ERM de juillet est principalement basée sur les changements apportés aux paramètres NSR, appuyés par de nouvelles hypothèses concernant le cours des métaux et les taux de récupération nette. Trois trous de forage au diamant supplémentaires et 41 levés de forage mis à jour à partir du programme de forage de confirmation de 2015-2016 ont également été utilisés dans l'ERM de juillet. Aucun changement au niveau de l'interprétation n'a été nécessaire. Le modèle des ressources minérales pour l'ERM de juillet est principalement basé sur le modèle généré pour l'ERM de novembre 2016.

L'ERM de juillet est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales. Le seuil de coupure NSR choisi de 55 \$/t a permis de définir le potentiel minéral du gisement dans l'optique d'une opération minière souterraine. Bien que les résultats soient présentés sans dilution et in situ, les ressources minérales divulguées sont considérées par la personne qualifiée (« PQ ») au sens du Règlement 43-101, comme offrant des perspectives raisonnables d'extraction rentable.

Les résultats de l'ERM de juillet, à un seuil de coupure de 55 \$/t NSR, sont présentés dans le tableau ci-dessous. InnovExplo estime que le gisement Horne 5 contient des ressources minérales mesurées de 9 259 600 tonnes à 2,59 g/t Éq.Au pour un total de 769 885 oz Éq.Au, des ressources minérales indiquées de 81 855 200 tonnes à 2,56 g/t Éq.Au pour un total de 6 731 443 oz Éq.Au, et des ressources minérales présumées de 21 500 400 tonnes à 2,51 g/t Éq.Au, pour un total de 1 735 711 oz Éq.Au.

Tableau des ressources minérales

Catégorie des ressources	Tonnes (Mt)	Éq.Au (g/t)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)	Éq.Au contenu (Moz)	Contenu Au (Moz)	Contenu ÉAg (Moz)	Contenu Cu (Mlbs)	Contenu Zn (Mlbs)
Mesurées	9,3	2,59	1,58	16,2	0,19	0,83	0,770	0,470	4,824	38,0	168,5
Indiquées	81,9	2,56	1,55	14,74	0,18	0,89	6,731	4,070	38,796	325,4	1 599,3
Présumées	21,5	2,51	1,44	23,04	0,20	0,71	1,736	1,000	15,925	96,3	337,2

Estimation des réserves minérales

L'estimation des réserves minérales pour le projet Horne 5 a été préparée par M. Patrick Frenette, ing., d'InnovExplo (en vigueur le 26 août 2017). L'estimation des réserves minérales divulguée dans ce document est conforme aux normes et lignes directrices de l'ICM pour la publication de ressources et réserves minérales, et est appropriée pour la divulgation publique. Ainsi, les réserves minérales sont basées sur les ressources minérales mesurées et indiquées, et n'incluent pas les ressources minérales présumées. Les ressources minérales mesurées et indiquées incluent les réserves prouvées et probables.

L'étude de faisabilité LOM et l'estimation des réserves minérales ont été développées à partir de l'ERM de novembre 2016 et ne tiennent pas compte de l'ERM de juillet. Les mises à jour des prix des métaux, des taux de change et des taux de récupération de l'ERM de juillet ont été utilisées afin de calculer les flux de trésorerie utilisés pour soutenir l'estimation des réserves minérales. En date de l'étude de faisabilité, la PQ n'a identifié aucun risque, qu'il soit d'ordre légal, politique ou environnemental, susceptible d'avoir une incidence importante sur le développement potentiel des réserves minérales, autre que les approbations des tierces parties mentionnées ci-dessous aux sections « *Extraction minière* » et « *Infrastructure de surface* ».

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

État des réserves minérales (en date du 26 août 2017) ^(1,2,3,4)

Catégorie	Tonnes (Mt)	NSR (\$)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Cu (%)	Zn (%)
Prouvées	8,4	91,72	1,41	15,75	0,17	0,75
Probables	72,5	92,56	1,44	13,98	0,17	0,78
P et P	80,9	92,41	1,44	14,14	0,17	0,77

- 1) La PQ pour l'estimation des réserves minérales est M. Patrick Frenette (InnovExplo).
- 2) Estimation à 2,15 \$ US/lb Cu, 1,00 \$ US/lb Zn, 1 300 \$ US/oz Au et 18,50 \$ US/oz Ag, à un taux de change de 1,00 \$: 0,77 \$ US, un seuil de coupure NSR de 55,00 \$/t.
- 3) Le tonnage des réserves minérales et le métal extrait ont été arrondis afin de refléter la précision de l'estimation, et les chiffres peuvent ne pas s'additionner parce qu'ils ont été arrondis.
- 4) Les réserves minérales présentées incluent la dilution interne et externe ainsi que le taux de récupération minière. La dilution externe est estimée à 2,3 %. Le taux de récupération minière a été établi à 95 % afin de tenir compte du matériel minéralisé présent dans les limites du gisement, dans chaque bloc.

Résumé des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations

Coûts en immobilisations (en millions de \$ US)	Préproduction	Maintien	Total ⁽¹⁾
Extraction minière (incluant éventualités de développement)	200,4 \$	253,6 \$	454,0 \$
Usine de traitement	296,0 \$	10,2 \$	306,1 \$
Électricité et communication	14,2 \$	1,8 \$	16,0 \$
Infrastructures du projet	76,9 \$	3,7 \$	80,6 \$
Gestion des eaux et des résidus	53,0 \$	148,4 \$	201,4 \$
Coûts indirects	65,9 \$	--	65,9 \$
Coûts du propriétaire	36,8 \$	--	36,8 \$
Restauration du site (déduction faite de la valeur de récupération)	--	32,9 \$	32,9 \$
Total partiel	743,2 \$	450,5 \$	1 193,7 \$
Éventualités	58,5 \$	--	58,5 \$
Coûts en immobilisations totaux ⁽²⁾	801,7 \$	450,5 \$	1 252,2 \$
Coûts en immobilisations par oz (\$ US/oz)			243 \$
Coûts d'exploitation par oz (\$ US/oz)			399 \$
Coût tout compris par oz (\$ US/oz)			643 \$

⁽¹⁾ Les totaux peuvent différer en raison des chiffres arrondis.

⁽²⁾ Exclut 26,7 millions \$ US de dépenses en capital au 31 août 2017.

Extraction minière

Le gisement souterrain est situé à une profondeur d'environ 600 mètres à 2 300 mètres sous la surface. Le puits existant Quémont n° 2, qui se rend jusqu'à environ 1 200 mètres de profondeur, devra être remis en état. Ce puits serait utilisé pour le hissage du minerai et du matériel stérile, du personnel et des fournitures, ainsi que pour assurer la ventilation des excavations souterraines lors de la phase de développement. L'accès et l'utilisation du puits Quémont n° 2 par Falco sont subordonnés à l'obtention d'une autorisation de la part du propriétaire de l'infrastructure.

La mine a été conçue de façon à garder les coûts d'exploitation bas grâce à l'utilisation d'équipement moderne de haute capacité, le transport par gravité du minerai dans les moneries, le hissage au niveau du puits, le remaniement minimal du minerai et du matériel stérile, et le recours à des méthodes d'abattage en vrac à productivité élevée. En utilisant des équipements hautement automatisés et commandés à distance, la mine utiliserait des chargeuses de 21 tonnes pour transporter le matériel abattu jusqu'aux systèmes de cheminées à minerai. Les installations de concassage souterraines seraient alimentées par deux systèmes de cheminées à minerai. Le minerai concassé serait

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

ensuite transporté via deux convoyeurs de 250 mètres et transféré sur un convoyeur de 600 mètres jusqu'au point de chargement du puits, où il serait remonté à la surface en continu par des skips d'une capacité de 43,5 tonnes. Afin d'accéder à la mine, le puits Quémont n° 2 serait équipé d'une nacelle de service à deux étages de 2,4 mètres par 4,0 mètres et d'une nacelle auxiliaire à deux étages. Du remblai en pâte serait utilisé pour remplir les chantiers excavés et renforcer la stabilité des chantiers adjacents afin d'éviter ou de minimiser la dilution.

La Société compte faire usage de longs trous transversaux comme méthode d'extraction principale, ce qui favorisera la réduction de la dilution pour la récupération des ressources minérales. La Société croit que la dilution des ressources minérales sera inférieure à 3 %.

Traitement

L'usine de traitement inclurait un laboratoire humide, les bureaux de l'usine, un vestiaire pour les travailleurs de l'usine et un atelier d'entretien. Des installations de concassage semi-autogène à boulets (les « installations ») en surface seront utilisées pour traiter une moyenne de 15 790 tonnes par jour (« t/j ») de minerai, à un niveau stable de production. Les installations comporteraient également une section pour la flottation et l'épaississement, divisée en trois circuits, et dédiée à la récupération de concentrés de cuivre, de zinc et de pyrite. Les circuits de cuivre et de zinc verraient leur concentré filtré afin de réduire le taux d'humidité à 9 %. Ces deux concentrés seraient ensuite entreposés dans des camions et des wagons, avant d'être expédiés. Un broyage plus fin du concentré pyriteux serait nécessaire afin d'obtenir une meilleure récupération de l'or par lixiviation au cyanure, ce qui nécessite l'ajout d'une étape de broyage pour passer d'un matériel à 55 microns à une taille de particules (P_{80}) de 12 microns. Le concentré de pyrite broyé serait alors lixivié, ainsi que les résidus pyriteux de la flottation, dans des circuits distincts, suivis de circuits de charbon en pulpe. Des épaisseurs seraient intégrés afin de maximiser la récupération d'eau et de cyanure, et la méthode de destruction du cyanure par l'acide de Caro serait appliquée afin de réduire le contenu en cyanure des deux flux de lixiviation. Les flux de résidus pyriteux et de concentré de pyrite de l'étape de flottation seraient utilisés comme remblai en pâte dans les nouvelles excavations ; les volumes excédentaires seront réacheminés vers les ouvertures historiques existantes, jusqu'à ce que les anciennes ouvertures soient remplies. L'eau des excavations souterraines libérée lors de la consolidation des résidus entreposés serait récupérée, recyclée et pompée afin d'être réutilisée dans l'usine de traitement.

L'or, le zinc, le cuivre et l'argent seront récupérés et Falco produirait deux concentrés et des lingots d'or. Le concentré de cuivre aurait une teneur estimative de 16 % de cuivre ainsi qu'une certaine quantité d'or et d'argent payable, tandis que le concentré de zinc aurait une teneur estimative de 52 % de zinc. Aucun métal précieux issu du concentré de zinc ne sera payable. La récupération d'or payable est estimée à 88,1 % en moyenne sur la durée de vie de la mine et les taux de récupération payables sont estimés en moyenne à 75,8 % pour le cuivre, 72,9 % pour le zinc et 71,5 % pour l'argent. Les concentrés de cuivre et de zinc ont été analysés et sont considérés comme libres d'éléments délétères, et pourraient donc être facilement vendus soit à des fonderies, soit à des négociants.

Infrastructure de surface

Le projet Horne 5 est situé dans le parc industriel et sur le site des installations des anciennes mines (mines Quémont et Horne) de la ville de Rouyn-Noranda, Québec, une communauté minière de 41 500 habitants et bénéficie de l'existence des principales infrastructures (c.-à-d. électricité, voie ferrée, eau, etc.). De façon tout aussi importante que les infrastructures existantes dans le secteur de Rouyn-Noranda, le projet profite également d'une grande expertise en exploitation minière souterraine disponible immédiatement dans la région. La Société considère que sa localisation avantageuse a le potentiel d'avoir des retombées positives sur la viabilité et l'attrait de la main-d'œuvre à long terme pour son projet Horne 5, puisque les employés et les entrepreneurs travailleraient dans la communauté dans laquelle ils vivent, une situation plutôt rare dans l'industrie minière.

Le projet Horne 5 est situé à 1,1 km de la route 101 et à 4,0 km de la route transcanadienne et tous les services sont déjà disponibles sur le site. Le développement de la future mine se ferait à partir de l'ancien site de la mine Quémont, les droits de surface ayant été acquis par Falco et décrits ci-dessous dans la section « *Ententes sur les droits de surface* ». L'acquisition de terrains adjacents au site de la mine proposée sera probablement requise pour quelques-unes des nouvelles installations. L'électricité sur le site proviendra de la sous-station Rouyn-Noranda d'Hydro-Québec, à une tension de 120 kV, qui est située à environ un kilomètre.

Le projet Horne 5 envisage les principales installations suivantes en appui à la future mine : route d'accès au site, aire de stationnement sur le site, usines de traitement et de remblai en pâte, atelier d'entretien et entrepôt, bâtiment à bureaux, bâtiment administratif, bâtiment abritant le chevalement et le puits, salle du treuil, sous-station électrique (120 kV), voies ferrées et zone d'entreposage.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Tel qu'indiqué précédemment, l'accès et l'utilisation par Falco des droits de surface et des infrastructures dont elle n'est pas propriétaire peuvent, dans certaines circonstances, dépendre de l'obtention d'une autorisation du propriétaire de ces droits de surface. Les activités au projet Horne 5, incluant les activités de dénoyage en phase de préproduction, seront assujetties à l'obtention par Falco des autorisations du propriétaire de ces infrastructures ; certaines de celles-ci sont situées sur la concession minière CM-243, dont la propriété demeure celle d'une tierce partie.

Environnement et restauration du site

Des études environnementales de base ont été entreprises en 2016 et se poursuivent comme exigé dans le cadre du processus d'obtention de permis et afin de respecter l'échéancier du projet.

Le projet Horne 5 nécessitera un décret au niveau provincial. Le projet est assujetti à une EIE au niveau provincial, incluant des audiences publiques, puisque la production prévue (15 000 t/j) dépasse le seuil de 2 000 t/j prescrit en vertu de la réglementation applicable. La Société a déjà soumis une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation prévu aux articles 22 et 31,75 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC pour le dénoyage et la stratégie de gestions des boues. L'EIE a été déposée auprès du MDDELCC au début du mois de janvier 2018 et la Société a annoncé que l'EIE avait été publiée dans le Registre des évaluations environnementales du MDDELCC le 1^{er} août 2018.

Le 6 décembre 2017, la Société a été avisée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (gouvernement du Canada) que le projet n'est pas une activité désignée selon le Règlement désignant les activités concrètes en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Par conséquent, le projet n'est pas assujetti à l'évaluation environnementale fédérale ; toutefois, certaines autres autorisations fédérales devront être obtenues.

Durant la phase de dénoyage, laquelle devrait durer 25 mois, des boues à haute densité issues du processus de traitement de l'eau seront entreposées dans les anciennes ouvertures minières souterraines de Donalda et de Quémont. Les résidus produits durant les deux premières années d'opérations seront entreposés dans les anciennes ouvertures souterraines, soit sous la forme de résidus ou de remblai en pâte. Le remblai en pâte sera produit au cours de toute la durée de vie de la mine. La quantité restante de résidus produits sera entreposée dans les ouvertures de la mine Horne 5 (plus de 50 %) ou en surface dans une infrastructure de gestion des résidus (« IGR »). La Société a identifié un ancien parc à résidus, déjà impacté par des activités minières historiques et situé à approximativement 11 km de la ville de Rouyn-Noranda, qui servira à l'entreposage en surface des résidus du projet Horne 5. Une entente a été conclue avec le détenteur du site de l'ancien parc à résidus pour l'acquisition de ce site. Des pipelines, d'une longueur de 18 km, transporteront les résidus du complexe minier Horne 5 (« CMH5 ») jusqu'à l'IGR en surface. La roche stérile qui n'est pas utilisée pour les opérations minières souterraines sera utilisée sous forme de matériau de construction pour l'IGR.

L'estimation des coûts de restauration du site pour le projet Horne 5 est basée sur le démantèlement des bâtiments de la mine et la restauration du CMH5 et de l'IGR. La Société prévoit le démantèlement de tous les bâtiments qui auront servi aux activités minières. Étant donné la proximité du site et de la ville, et la présence de quelques installations de ce type à Rouyn-Noranda, ces bâtiments pourraient être réutilisés ou modifiés pour un autre usage. L'estimation des coûts comprend le coût de restauration du site ainsi que le coût de surveillance post-fermeture. Conformément à la réglementation, la Société prévoit verser une garantie financière couvrant les coûts de restauration du site.

La poursuite des activités demeure assujettie à l'obtention par Falco des autorisations requises de la part du propriétaire des infrastructures minières. Pour plus de précisions, les autorisations incluront une indemnité complète liée à la restauration et à la réhabilitation d'une telle infrastructure.

Engagement auprès des parties prenantes

La Société s'engage à adopter une approche proactive pour le processus de consultation du public et a travaillé diligemment pour identifier le plus grand nombre de parties prenantes intéressées à Rouyn-Noranda et en Abitibi. Au cours des 36 derniers mois, plus de 50 rencontres privées et publiques ont été tenues auprès de diverses parties prenantes. Le 16 novembre 2017, la Société a tenu sa première session publique d'information et de présentation du projet Horne 5 à Rouyn-Noranda. Environ 140 personnes ont assisté à la rencontre pour être informées par les représentants de la Société des divers aspects du projet. Les représentants ont répondu aux observations et aux questions des visiteurs. Des discussions avec la ville de Rouyn-Noranda sont en cours.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

En se basant sur les nombreuses rencontres tenues avec la communauté à travers la région, le projet Horne 5 obtient un solide appui de la communauté. Le développement du projet permettrait un développement économique substantiel pour la ville de Rouyn-Noranda et ses environs. La main-d'œuvre atteindrait un sommet de 900 travailleurs au cœur de la période de construction de 18 mois du projet, alors que la mine fournirait de l'emploi direct à environ 500 personnes pendant ses 15 ans de durée de vie.

La Société s'engage à travailler de concert avec les parties prenantes pour finaliser un plan pour le projet Horne 5 qui sera avantageux à la fois pour la communauté, les actionnaires de la Société et les autres parties prenantes.

Mise à jour d'échéancier prévu

La direction avait déjà mentionné que l'échéancier prévu (tel que déposé dans l'étude de faisabilité) demeure assujéti en tout temps à des facteurs qui ne relèvent pas du contrôle exclusif de Falco. Ces facteurs incluent la capacité d'obtenir, selon des termes acceptables pour Falco, le financement, les approbations des gouvernements et des tierces parties, les autorisations, les droits de passage et les droits de surface (collectivement, les « facteurs »). Bien que des progrès aient été réalisés, la direction a révisé les grandes étapes du projet tel que présenté ci-dessous et a modifié l'échéancier du projet au besoin, afin de refléter les changements survenus au niveau des facteurs.

Suivant l'achèvement de toutes les études et l'obtention de tous les permis requis, la construction de l'usine de traitement devrait débuter vers la mi-2020, et la production débuterait ainsi au deuxième semestre de l'année 2023.

Activité	Année civile	
	Date de début	Date de fin
Étude de faisabilité		Complétée
Étude d'impact sur l'environnement	T2-2016	Complétée
Ingénierie de détail	T4-2017	T2-2021
Dénoyage de la mine	T4-2019	T4-2021
Construction du chevalement et de la salle des treuils (phase de dénoyage et de remise en état de la mine)	T2-2019	T1-2020
Remise en état du puits Quémont n° 2	T1-2020	T2-2021
Audiences publiques du BAPE	T2-2019	T3-2019
Permis pour la construction du projet		T1-2020
Construction de l'usine de traitement	Mi-2020	T4-2022
Développement minier en préproduction	T3-2021	T2-2023
Première extraction de matériel minéralisé de la mine		T2-2023
Production atteinte à la mine (Phase 1)		T3-2023
Mise en service de l'usine de traitement	T2-2023	T2-2023
Rodage de l'usine de traitement		T3-2023
Production commerciale de l'usine		T4-2023
Opération de l'IGR en surface	T2-2025	

Une fois en production, il y aura plusieurs périodes de construction importantes pendant la durée de vie de la mine. La construction de l'IGR prévue débutera au T2 2024 de façon à ce qu'elle soit fonctionnelle pour le T2 2025. La construction des pipelines de résidus et d'eau recyclée, du bassin de polissage et de la station de pompage de l'eau recyclée débutera également au T2 2024 pour s'achever au même moment que l'IGR. L'approfondissement du puits Quémont n° 2 aura lieu en 2029 et 2030, de façon à ce que la production de matériel minéralisé en phase 2 puisse débuter au deuxième semestre de l'année 2030.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Personnes qualifiées indépendantes

L'étude de faisabilité a été préparée sous la direction de BBA par des consultants indépendants de premier plan, tous considérés comme des PQ. Les PQ indépendantes de BBA, InnovExplo, Golder, WSP, SNC-Lavalin et RIVVAL qui ont préparé et supervisé la préparation de l'information technique reliée à l'étude de faisabilité sont :

- Colin Hardie, Pierre Lacombe (BBA) ;
- Carl Pelletier, Patrick Frenette, Geneviève Auger (InnovExplo) ;
- Michel Mailloux, Valérie Bertrand, Mayana Kissiova, Rob Bewick, Michael Bratty, Yves Boulianne, Janis Drozdiak, Serge Ouellet (Golder) ;
- Marie-Claude Dion St-Pierre, Claire Hayek, Dominick Turgeon, Stéphane Lance (WSP) ;
- Luc Gaulin (SNC-Lavalin) ; et
- Yves Vallières (RIVVAL).

Aucune des firmes ou des personnes mentionnées ci-dessus, ni aucun administrateur, dirigeant ou employé de ces firmes ne sont actuellement élus, nommés ou engagés à titre d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de Falco ou d'une personne qui lui est associée ou affiliée, ou sont susceptibles d'être élus, nommés ou engagés au même titre, à l'exception de Mme Chantal Sorel, une administratrice de la Société qui fait également partie de l'équipe de direction de SNC-Lavalin ainsi que de Mmes Claire Hayek et Mayana Kissiova qui sont toutes deux à l'emploi d'Osisko.

La divulgation par la Société de l'information technique et scientifique portant sur l'étude de faisabilité et la mise à jour d'échéancier prévu a été révisée et approuvée par Luc Lessard, ing., président et chef de la direction de Falco, considéré comme une PQ.

Construction des systèmes de hissage

Le 24 mars 2017, la Société a conclu une entente préliminaire pour assurer l'ingénierie, l'approvisionnement, la livraison, et les services reliés à la performance et à l'installation des systèmes de hissage pour son projet Horne 5 (l'« entente de hissage »). Les systèmes de hissage comprendront un treuil de production, un treuil auxiliaire et un treuil de service. Le nouveau treuil de production à friction d'un diamètre de 6,5 mètres permettra une charge utile du skip de 39 400 kg. Le treuil de service aura un diamètre de 5,5 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 50 personnes, ou d'une charge utile de 15 000 kg. Le treuil auxiliaire aura un diamètre de 3,1 mètres et sera équipé d'une cage à deux étages d'une capacité de 2 x 5 personnes, ou d'une charge utile de 1 250 kg. L'entente de hissage, dont la valeur est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation. Au 30 juin 2018, 7,8 millions de dollars avaient été engagés et payés dans le cadre de l'entente de hissage.

La construction et l'ingénierie de détail du bâtiment qui abritera les systèmes de hissage auxiliaire et de service ont débuté en décembre 2017. Le bétonnage est réalisé à 90 % et l'acier de construction a été installé, les coûts engagés dans la construction totalisant 6,2 millions de dollars au 30 juin 2018. La construction de ce bâtiment permettra à Falco d'entreprendre les activités de dénoyage de la mine et les efforts de remise en état du puits Quémont n° 2 de façon efficace et sécuritaire. La Société a reporté l'achèvement des travaux de construction du bâtiment abritant les treuils en attente de financement additionnel.

Les principales composantes du système de hissage auxiliaire et de service ont été livrées sur le site à compter de décembre 2017. Falco prévoit procéder à l'assemblage des deux treuils lorsque le bâtiment abritant les treuils sera terminé.

Ententes sur les droits de surface

En septembre 2014, la Société a conclu une entente d'option avec la ville de Rouyn-Noranda, visant à acquérir les droits de surface pour les terrains à 500 mètres au nord du gisement Horne 5 (la « propriété »). Cette entente procure à la Société l'option d'acquérir, sur une période de cinq ans, d'autres terrains dans le secteur du gisement Horne 5. Le 29 juin 2017, la Société a exercé l'option pour un prix d'acquisition total de 2,9 millions de dollars, incluant un dépôt non remboursable de 1,0 million de dollars déjà versé par la Société. La Société a fait un premier versement de 1,0 million de dollars en décembre 2017 et le dernier paiement de 0,9 million de dollars devra être versé d'ici le 1^{er} janvier 2019.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

En janvier 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition totalise 5,4 millions de dollars, incluant un dépôt non remboursable de 0,1 million de dollars versé à la signature de cette entente d'option. La Société a exercé l'option le 5 juillet 2017 et a fait un deuxième versement de 2,6 millions de dollars. Le solde de 2,7 millions de dollars a été versé en décembre 2017.

En mai 2017, la Société a conclu une entente d'option avec une tierce partie visant l'acquisition de terrains et de bâtiments adjacents au projet Horne 5. Le prix d'acquisition était de 0,7 million de dollars, incluant un dépôt non remboursable de 0,3 million de dollars versé à la signature de cette entente d'option. En décembre 2017, la Société a exercé l'option et payé le solde résiduel.

Le 12 septembre 2017, la Société a conclu le protocole concernant l'acquisition du Pavillon. Cette acquisition est l'une des étapes essentielles et préalables à la phase de dénoyage et de mise en valeur du projet Horne 5. Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire et le conseil de Falco ont approuvé le programme de relocalisation de toutes les activités du Pavillon (le « programme de relocalisation »). Le protocole confirme que Falco deviendra propriétaire du Pavillon au terme du programme de relocalisation. Selon le programme de relocalisation, les activités en cours au Pavillon seront intégrées au Complexe La Source-Polymétier (le « Complexe ») et Falco financera et réalisera l'agrandissement du Complexe afin d'accueillir ces nouvelles activités. Les travaux d'agrandissement avancent selon l'échéancier et le budget prévus, avec près de 85 % des travaux réalisés au 30 juin 2018. Le coût total de la relocalisation et de la construction est estimé à 22,5 millions de dollars, les coûts engagés au 30 juin 2018 s'élevant à 19,3 millions de dollars. Falco a terminé le programme de relocalisation en août 2018 selon l'échéancier et le budget prévus.

Le 5 octobre 2017, la Société a clôturé l'acquisition de la propriété Donalda auprès de Globex. Donalda est située dans les limites de la ville de Rouyn-Noranda (Québec), à l'est du gisement Horne 5 et des infrastructures de la mine Quémont. Donalda est constituée de sept claims miniers couvrant une superficie d'environ 146 hectares. En contrepartie, Falco a versé 0,3 million de dollars en trésorerie et émis 350 000 unités à Globex. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription donne le droit au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,15 \$, pour une période de cinq ans suivant la date de clôture. La valeur totale des unités émises est de 0,7 million de dollars. De plus, la Société a octroyé à Globex une redevance brute de métaux de 2,5 % sur toute la production minérale issue de Donalda et a transféré la participation de 100 % de Falco dans la propriété Dickenson.

Programme de dénoyage

Certains équipements à long délai de livraison pour l'usine de traitement des eaux et pour le système de pompage (l'« équipement de traitement des eaux ») ont été commandés, les coûts engagés totalisant 6,4 millions de dollars au 30 juin 2018. L'équipement de traitement des eaux a été reçu au printemps et à l'été 2018. L'usine de traitement et le système de pompage auront une capacité de 600 mètres cubes par heure. Le certificat d'autorisation requis pour le dénoyage est toujours à l'étude par le gouvernement du Québec. D'autres autorisations de tierces parties sont aussi requises afin de procéder au programme de dénoyage.

Ingénierie de détail

Falco a entrepris l'ingénierie de détail et l'approvisionnement des dessins d'atelier des équipements en lien avec le projet Horne 5, les coûts engagés totalisant 4,0 millions de dollars au 30 juin 2018. Les efforts actuels sont concentrés sur l'usine de traitement des eaux, la sous-station électrique et les installations de hissage.

Glencore Canada

En vertu des conditions d'une entente d'acquisition datée du 28 mars 2011 assignée à la Société en septembre 2012 (l'« entente »), Glencore Canada a conservé un droit de rachat d'un intérêt de 65 % sur tout gisement de métaux de base contenant plus de 350 000 tonnes d'équivalent en cuivre et pour lequel la valeur *in situ* des autres métaux est moins de trois fois supérieure à la valeur *in situ* de tous les métaux de base (les « ressources limitées »).

Les obligations de Falco envers Glencore Canada, conformément à l'entente, incluant en ce qui a trait au droit de rachat, au droit de redevance et à l'option d'approvisionnement (tel que décrit ci-dessous), ainsi que le paiement de tout dommage causé par Falco, sont garanties par un acte d'hypothèque pour un montant maximal de 120,0 millions de dollars.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

La mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour le projet Horne 5 annoncée en mai 2016 constituait des ressources limitées. Le 6 septembre 2016, Falco a annoncé qu'elle conservait sa pleine participation dans le projet Horne 5 (c'est-à-dire les droits aux minéraux situés sous le niveau des 200 mètres sous la surface) puisque Glencore Canada a choisi de ne pas exercer son droit de rachat. Glencore Canada conservait une redevance de 2 % NSR sur tous les métaux produits, ainsi qu'un droit de premier refus en ce qui a trait à l'achat ou à l'usinage à forfait de toute portion ou de la totalité des concentrés ou autres produits minéraux. Le 5 décembre 2017, la redevance NSR de 2 % a été assignée à BaseCore Metals LP, ce qui était autorisé dans le cadre de l'entente.

Par ailleurs, le projet Horne 5 est adjacent aux opérations de Glencore Canada et la Société est contractuellement tenue d'obtenir des autorisations de temps à autre de Glencore Canada afin de réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur leurs opérations.

Coûts du projet Horne 5

Le 30 octobre 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet Horne 5 avaient été démontrées et, par conséquent, que la phase de développement du projet Horne 5 avait commencé. Ainsi, la Société a reclassé 37,5 millions de dollars des coûts capitalisés en actifs d'exploration et d'évaluation pour le projet Horne 5 aux immobilisations corporelles.

En plus de ces coûts en exploration et évaluation qui ont été reclassés, du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2018, la Société a engagé un total cumulé de 63,0 millions de dollars relativement au projet Horne 5. La répartition de ces coûts est comme suit :

	Au	
	30 juin 2018	30 juin 2017
	\$	\$
Équipement minier	16 828 932	6 584 471
Terrain et bâtiments	37 943 360	2 946 900
Construction en cours	8 231 558	-
Total	63 003 850	9 531 371

Équipement minier

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2018, la Société a engagé 10,2 millions de dollars en équipement minier. Ceci comprend les coûts engagés en vertu de l'entente de hissage et pour l'équipement de traitement des eaux, tel qu'indiqué ci-dessus aux sections « *Construction des systèmes de hissage* » et « *Programme de dénoyage* ».

Terrain et bâtiments

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2018, la Société a engagé 35,0 millions de dollars en terrain et en bâtiments. Ceci comprend les coûts engagés pour le programme de relocalisation (19,3 millions de dollars), les ententes d'achat de terrain (7,9 millions de dollars) et la construction du bâtiment abritant les treuils (6,2 millions de dollars), tel qu'indiqué ci-dessus aux sections « *Ententes sur les droits de surface* » et « *Construction des systèmes de hissage* ».

Construction en cours

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2018, la Société a engagé 8,2 millions de dollars en activités de préconstruction sur le projet Horne 5. Ces coûts comprennent la progression constante de la Société en ce qui a trait à l'ingénierie de détail, tel qu'indiqué ci-dessus à la section « *Ingénierie de détail* », en plus de la gestion des activités de pré-construction du projet et de la préparation des documents reliés à l'EIE.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Activités d'exploration

En plus des travaux déjà réalisés sur le gisement Horne 5, la Société continue d'intégrer d'autres données historiques dans le modèle numérique pour le CMH5. Ce complexe comprend les secteurs immédiatement adjacents aux anciennes mines Horne, Remnor, Quémont, Joliet et Chadbourne ainsi que des cibles d'exploration dans le secteur de Horne.

Le 20 février 2017, Falco a annoncé le lancement d'une campagne de forage d'exploration régionale (la « campagne 2017 »). La campagne 2017 ciblait différents secteurs, dans le but de découvrir de nouvelles minéralisations dans le camp minier. Les travaux de forage dans le cadre de la campagne 2017 ont pris fin en décembre 2017, totalisaient environ 54 500 mètres et sont décrits ci-dessous.

La Société a engagé les dépenses suivantes sur ses actifs d'exploration et d'évaluation situés dans la région de Rouyn-Noranda :

	Exercice terminé le 30 juin				Exercice
					terminé
					le 30 juin
	2018				2017
	Projet Horne 5 ⁽ⁱ⁾	Camp Central ⁽ⁱⁱ⁾	Autres propriétés ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	32 989 263	3 614 336	5 540 853	42 144 452	24 478 863
Rémunération	95 326	477 187	129 834	702 347	633 247
Forage et compilation de données	79 455	10 961 448	1 866 463	12 907 366	4 689 932
Géologie	2 000	35 179	286 634	323 813	155 208
Géophysique	945	344 167	357 404	702 516	388 878
Métallurgie	-	-	-	-	84 321
Environnement	101 486	259 979	177	361 642	556 232
Ingénierie minière	-	-	-	-	174 938
Études techniques	-	-	-	-	11 660
Études de faisabilité	1 234 971	-	-	1 234 971	9 894 042
Étude d'impact environnemental	1 194 630	-	-	1 194 630	914 905
Administration et autres	652 931	28 057	215 204	896 192	1 063 029
Total pour l'exercice	3 361 744	12 106 017	2 855 716	18 323 477	18 566 392
Crédits d'impôt remboursables pour l'exercice	(15 179)	(514 688)	(97 912)	(627 779)	(846 909)
Total pour l'exercice, net des crédits d'impôt	3 346 565	11 591 329	2 757 804	17 695 698	17 719 483
Radiations ^(iv)	-	-	-	-	(53 894)
Transfert entre propriétés ^(v)	1 196 048	(1 196 048)	-	-	-
Transfert aux immobilisations corporelles ^(v)	(37 531 876)	-	-	(37 531 876)	-
Solde à la fin de l'exercice	-	14 009 617	8 298 657	22 308 274	42 144 452

- (i) Comprend les coûts d'acquisition historiques de 6,5 millions de dollars en lien avec l'acquisition des droits d'exploration et/ou des claims.
- (ii) Le Camp Central est situé au nord du projet Horne 5. Il couvre une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et englobe plusieurs anciennes mines d'or et de métaux de base.
- (iii) Y compris les propriétés du Camp Noranda.
- (iv) Au cours des exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017, la Société a radié 100 % des coûts capitalisés historiques se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation.
- (v) Comme discuté précédemment à la section « Coûts du projet Horne 5 », la Société a reclassé les coûts capitalisés en actifs d'exploration et d'évaluation pour le projet Horne 5 aux immobilisations corporelles.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Exploration – Camp Central et autres activités régionales

Les propriétés du camp central (le « Camp Central ») représentent approximativement un tiers des titres miniers détenus par Falco, couvrent une superficie d'environ 289 kilomètres carrés et sont situées dans la partie centre-sud du portefeuille de propriétés de Falco (au nord du projet Horne 5). Le Camp Central couvre approximativement 90 % du camp minier et englobe plusieurs gisements de métaux de base de SMV qui ont déjà été en production. Ce secteur, qui compte plusieurs anciennes mines (y compris Horne, Quémont, Waite-Amulet et Norbec) et des horizons métallogéniques bien connus, présente un potentiel de faire de nouvelles découvertes de minéralisation. Les premières découvertes de SMV ont eu lieu dans les années 1920, et la plus récente, à West Ansil, a eu lieu en 2005.

Au Camp Central, la campagne 2017 visait à mettre à jour le modèle géologique 3D du Camp Noranda avec une revue systématique et des tests de cibles d'exploration existantes. À la fin de la campagne 2017, 44 700 mètres avaient été forés dans le Camp Central. En outre, une compilation de données historiques dans et autour des anciennes mines productrices a été menée, en examinant les ressources historiques et les résultats de forage afin de mieux identifier de nouvelles opportunités et de générer de nouvelles cibles.

Dans le cadre de la campagne 2017, des travaux d'exploration ont été réalisés sur des cibles régionales sur les propriétés du Camp Noranda situées dans la partie centre-sud de la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, qui fait partie de la Province structurale du Supérieur (le « Camp Noranda »). Le Camp Noranda est l'un des plus grands camps miniers au Canada et, à ce jour, 23 gisements de SMV et 17 gisements aurifères y ont été découverts. À l'échelle régionale, le camp est associé au Groupe de Blake River et englobe le Camp Central en son centre. Les propriétés du Camp Noranda présentent un potentiel significatif pour différents styles de minéralisation (métaux précieux et métaux de base). Les gisements les plus importants sont : les SMV (Cu-Zn-Au-Ag) comme Horne, Quémont, Ansil, et les gisements mésothermaux épigénétiques d'Au-Ag comme Beauchemin, Donalda, Francoeur. Bien que plusieurs gisements de SMV polymétalliques aient été exploités par le passé au sein du Camp Noranda, le potentiel d'y découvrir de nouveaux gisements associés aux métallogènes connus et bien définis dans le camp n'est pas négligeable.

La campagne 2017 au Camp Noranda avait pour but de forer les cibles suivantes : Noralex, Flavrian et Viau. À la fin de la campagne 2017, la Société avait réalisé approximativement 9 800 mètres de forage.

Dans le cadre de la campagne 2017, les meilleurs résultats incluent un intervalle peu profond à Lac Cléricy (1,2 g/t Au sur 9,1 m de 124,4 à 133,5 m), un intervalle plus profond à Noralex (1,4 g/t Au sur 22,4 m de 407,6 à 430,0 m) et un autre intervalle à Flavrian (1,3 g/t Au sur 13,5 m de 325 à 338,5 m). Plusieurs cibles de la campagne 2017 nécessiteront du forage et des travaux géophysiques supplémentaires en 2018. Les détails des résultats sont décrits dans le communiqué de presse daté du 10 janvier 2018, déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Exploration – Campagne 2018

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé le placement privé de 8,5 millions de dollars afin de financer la campagne 2018. La majeure partie du produit sera dépensée sur la propriété Donalda et sur des propriétés adjacentes situées à proximité de Horne et Quémont. La propriété Donalda est située 800 mètres à l'est du gisement Horne 5. Durant la campagne 2017, approximativement 4 700 mètres ont été forés sur la propriété Donalda. Ces travaux avaient pour but de tester les extensions de la minéralisation connue et de confirmer les résultats historiques. Après réception des résultats, une estimation préliminaire des ressources conforme au Règlement 43-101 sera effectuée. En raison de sa proximité au gisement Horne 5, la minéralisation potentielle souterraine serait accessible à partir des futures infrastructures souterraines de Horne 5. Les cibles à Donalda sont un système de veines de quartz aurifère ; toutefois, le potentiel d'y retrouver un gîte de sulfures massifs volcanogènes reste à vérifier.

Le 4 septembre 2018, Falco a annoncé une mise à jour sur la campagne 2018 amorcée en février 2018. Dans le cadre de la campagne 2018, 25 000 mètres de forage carotté seront réalisés en majeure partie sur trois principales propriétés.

Les principaux objectifs de la campagne 2018 étaient de vérifier le potentiel en SMV des séquences felsiques de Quémont et Horne ainsi que les extensions latérales du système de veines aurifères connu à Donalda (voir figure 1). Toutes les cibles étaient situées à proximité des infrastructures souterraines existantes à Horne et Quémont (voir figure 2). Les séquences felsiques ciblées se trouvent entre 600 mètres et 1 400 mètres de profondeur verticale et comprennent de vastes secteurs sous-explorés avec un fort potentiel pour y faire la découverte de nouvelles lentilles de SMV. Jusqu'à présent, la Société a reçu environ 50 % des résultats d'analyse de la campagne 2018.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Figure 1 : Section longitudinale inclinée à Quémont et Donalda

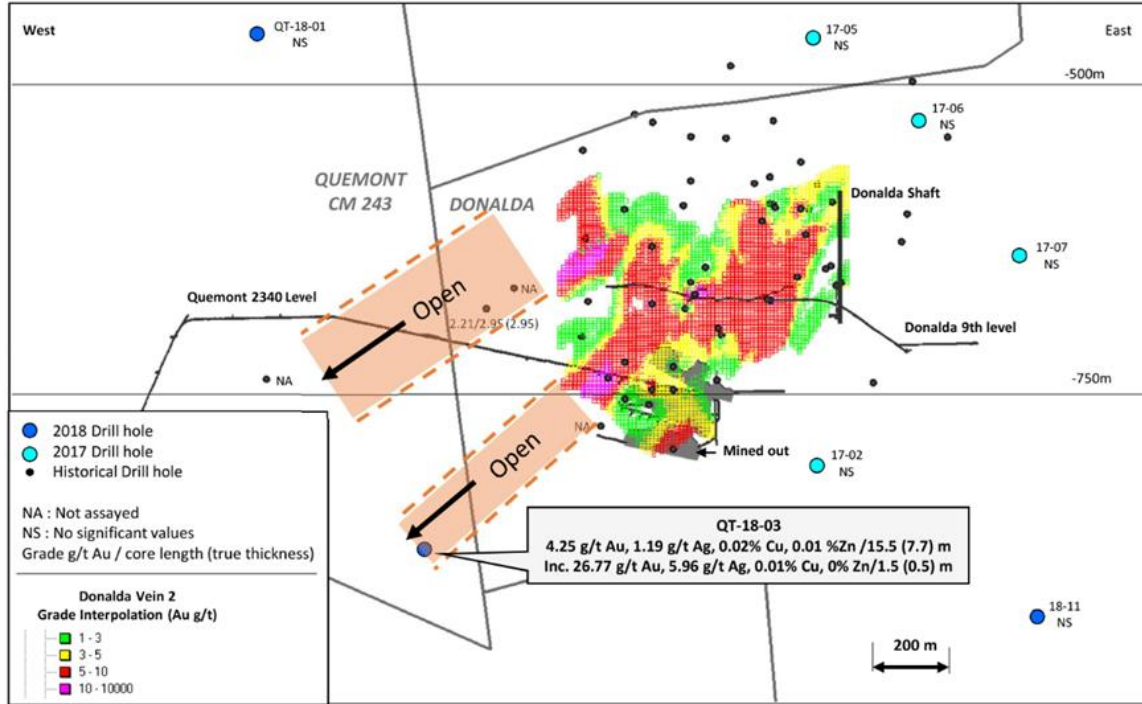
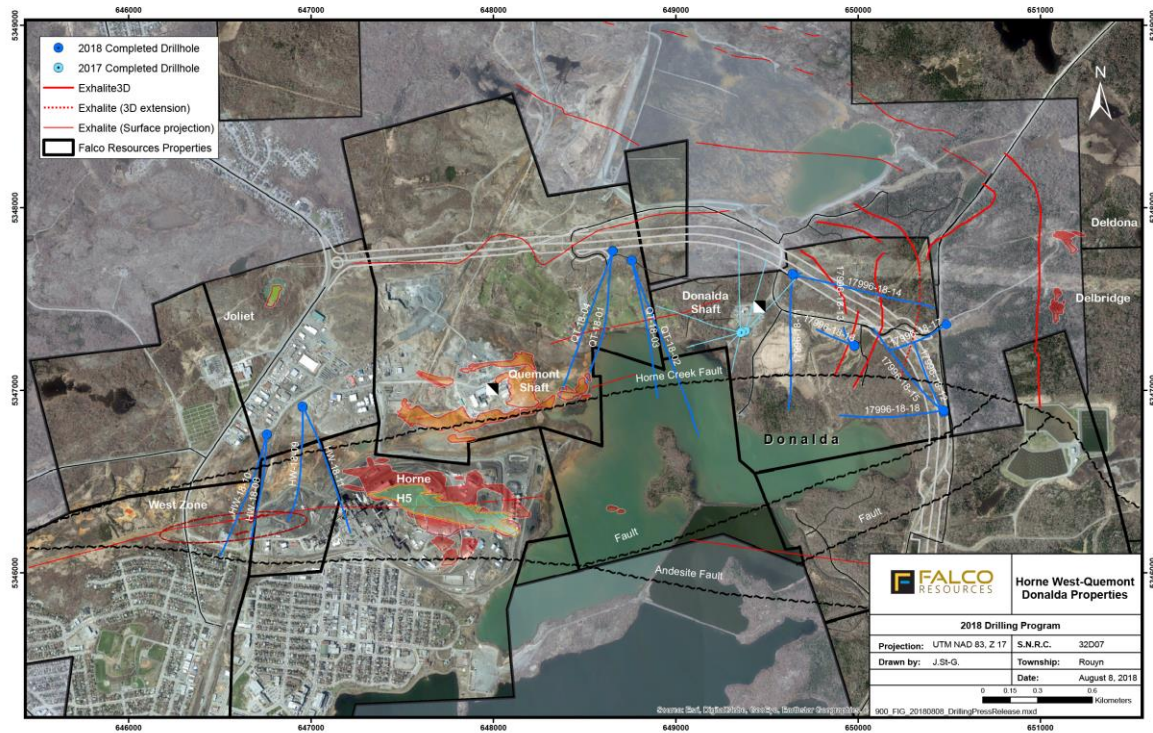


Figure 2 : Propriétés Horne Ouest, Quémont et Donalda



RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Forage à Horne Ouest

Deux sondages ont été forés pour vérifier les extensions de la zone Horne Ouest. Ces derniers ont rencontré de l'altération et de la minéralisation composée de 3 à 7 % de pyrite disséminée et en filonnets avec de la sphalérite localement.

- Le sondage HW-18-08 est caractérisé par une haute teneur en argent de 708,8 à 720,0 mètres : 132,2 g/t Ag et 1,07 % Zn sur 11,2 mètres au sein d'un tuf felsique à lapilli et à blocs.
- Le sondage HW-18-10 a recoupé l'assemblage minéralisé de 622,0 à 822,0 mètres. La minéralisation se compose de 3 à 7 % de pyrite en filonnets, disséminée et en amas, avec 1 à 3 % de sphalérite et des traces de chalcoppyrite. Une faible teneur de fond de 0,1 g/t Au est généralement associée à l'intervalle, qui comporte toutefois des enrichissements locaux notamment de 634,7 à 654,9 mètres, avec 0,42 g/t Au et 0,94 % Zn sur 20,2 mètres et de 667,0 à 674,5 mètres, avec 0,99 g/t Au sur 7,5 mètres.

Les sondages ont confirmé que la zone minéralisée Horne Ouest demeure ouverte latéralement et verticalement. De plus, deux sondages ont été forés pour vérifier l'assemblage minéralisé en direction de Horne 5, où de la minéralisation avait été identifiée lors du programme de forage 2016. Le sondage HW-18-09 a recoupé une unité silicifiée et minéralisée contenant de 2 à 5 % de pyrite au niveau ciblé sur 8 mètres, de 964 à 972 mètres. Les résultats d'analyse du sondage HW-18-09 restent à venir.

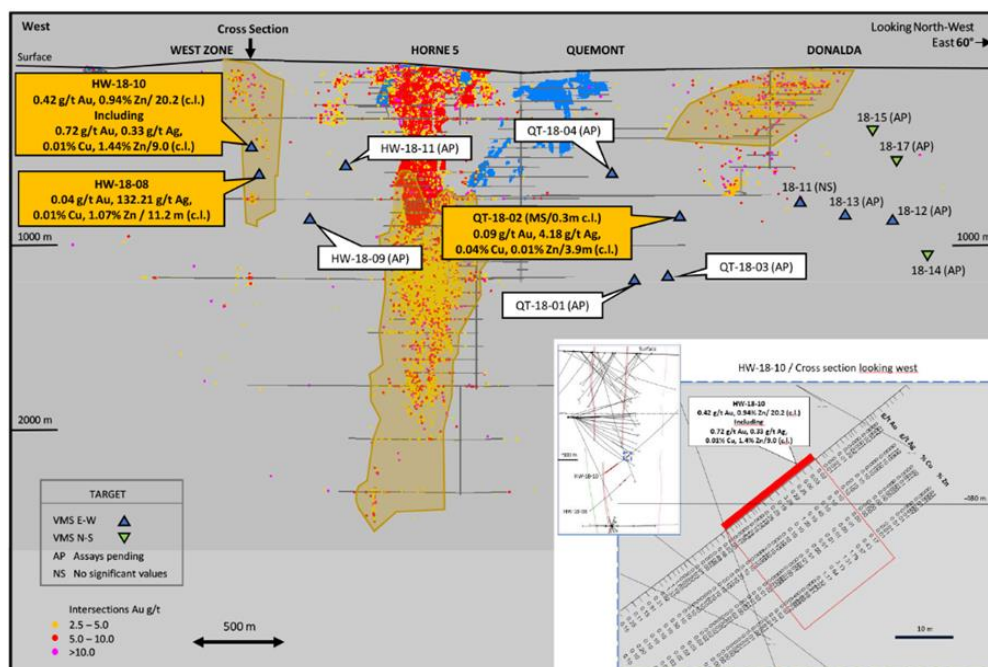
Forage à Quémont-Donalda

Quatre sondages, QT-18-01, 02, 03 et 04, forés entre Quémont et Donalda, ont réussi à recouper l'assemblage felsique de Quémont avec des intervalles plus altérés et minéralisés localement. Seulement dix pour cent des résultats d'analyse ont été reçus pour l'instant, toutefois une intersection intéressante dans le sondage QT-18-03 consistait en de la rhyolite massive à bréchifiée contenant de 2 à 5 % de filonnets de chalcoppyrite et une bande de sulfures massifs à semi-massifs. Les résultats d'analyse préliminaires ont livré des teneurs de 0,72 g/t Au, 1,72 % Cu et 0,41 g/t Ag sur 1,8 mètre, de 1 315 à 1 316,8 mètres.

Forage du système de veines de quartz à Donalda

En plus des cibles de SMV, la Société a vérifié le système de veines de quartz à Donalda. Des veines de quartz avec de l'or visible et de 1 à 5 % de pyrite ont été recoupées durant la campagne. Un vaste secteur ouvert de plus de 600 mètres reste à vérifier entre les veines connues à Donalda et les récentes intersections de forage (voir figure 3).

Figure 3 : Section longitudinale à Horne Ouest et Quémont



RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Ce secteur très prometteur nécessitera des travaux de forage en suivi.

- Le sondage QT-18-03 a recoupé deux veines de quartz aurifères avec des valeurs significatives :
 - La première veine, de 861,2 à 862,8 mètres, présente des teneurs de 13,62 g/t Au et 28,20 g/t Ag sur 0,8 mètre (épaisseur réelle estimée à 0,35 mètre).
 - La deuxième veine a été recoupé de 976,4 à 977,9 mètres et présente une teneur de 26,77 g/t Au sur 1,5 mètre (épaisseur réelle estimée à 0,5 mètre).
 - La deuxième veine fait partie d'un intervalle plus large qui a livré une teneur de 4,25 g/t Au sur 15,5 mètres (épaisseur réelle estimée à 7,7 mètres) dans le prolongement de la veine de quartz Donalda n°2.

Forage au Lac Clérycy

D'autres résultats issus de la campagne 2018 ont été obtenus au Lac Clérycy. Les résultats confirment que l'or est associé à une zone de cisaillement. Les résultats de forage ont permis de définir une zone à basse teneur près de la surface (à moins de 200 mètres de profondeur verticale), composée de multiples veines de quartz aurifères (voir communiqué publié le 18 juin 2018, déposé sur www.sedar.com). La zone demeure ouverte latéralement et en profondeur.

Programme de levés géophysiques

La campagne 2018 inclut des levés géophysiques en profondeur réalisés au moyen de techniques innovatrices au sol, aéroportées et en sondage. Plus de 200 km de levés géophysiques au sol (Ore-Vision, gradient PP, OMNI InfiniTEM XL et Deep-Vision) et plus de 1 000 km de levés aéroportés (MAG/VLF/AFMAG) ont été réalisés sur différentes propriétés. Des levés GraviLog et/ou RIM (imagerie radio) ont été réalisés dans les récents sondages sur les propriétés Quémont et Horne Ouest. Les résultats des levés de PP ont révélé plusieurs anomalies qui sont présentement investiguées sur le terrain. L'interprétation des levés en sondages est en cours ; les résultats préliminaires confirment la continuité de certaines structures et minéralisations entre les sondages où des levés ont été réalisés.

Claude Bernier, directeur de l'exploration (géo., ing.), est la PQ qui a révisé et vérifié le contenu technique du présent rapport de gestion portant sur les travaux d'exploration.

Perspectives

Afin de réaliser les activités identifiées ci-dessus, la Société doit entamer des négociations sans tarder afin d'obtenir les approbations des tierces parties, les permis, les droits de passage et les droits de surface requis pour que le projet aille de l'avant tel que décrit dans l'étude de faisabilité. Par ailleurs, Falco doit obtenir du financement, ce qui pourrait se faire de différentes façons, incluant notamment la finalisation d'ententes de flux, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres et une convention de coentreprise afférente à un projet. Si des fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines des activités planifiées pourraient être reportées et la Société pourrait se voir obligée de réévaluer ses plans et d'allouer la totalité de ses ressources de la façon jugée être dans le meilleur intérêt de la Société. Ceci pourrait occasionner une réduction substantielle de l'envergure des activités en cours et planifiées.

Le projet Horne 5

Tel qu'indiqué ci-dessus, Falco a identifié les principales activités qui doivent être entreprises ou complétées afin de respecter le calendrier d'exécution proposé pour le projet Horne 5, notamment :

1. Poursuivre les travaux environnementaux, de liaison communautaire et d'obtention des permis tels que requis pour faire avancer les plans de développement de Falco.
2. Poursuivre les travaux d'ingénierie de détail et la préparation des dessins d'atelier pour les principaux équipements.
3. Initiating un programme de dénoyage des mines historiques entourant le gisement Horne 5 en 2019.
4. Commencer les travaux de remise en état du puits Quémont n° 2.
5. Commencer les rénovations du Complexe à l'été 2019.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Activités d'exploration

Les objectifs de la Société concernant les activités d'exploration sont de compléter l'analyse et l'évaluation des résultats de la campagne 2018 d'ici le 31 décembre 2018.

Principales informations financières annuelles

Un résumé de l'information financière annuelle sélectionnée pour les exercices terminés les 30 juin 2018, 2017 et 2016 est présenté ci-dessous :

	2018	2017	2016
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 932 271	53 395 140	9 389 505
Fonds de roulement	(22 315 806)	37 971 022	(1 982 028)
Total de l'actif	137 843 049	107 852 979	35 875 415
Total du passif financier non courant	-	-	-
Investissements dans les immobilisations corporelles	38 300 969	5 256 613	144 236
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	16 301 916	17 573 468	10 823 076
Total des produits	-	-	-
Perte nette pour l'exercice	6 584 807	6 983 613	6 184 014
Perte de base et diluée par action	0,04	0,05	0,06
Dividende par action	-	-	-

(i) Inclut les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements, nets des crédits gouvernementaux reçus.

Pour les exercices terminés les 30 juin 2017 et 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que le fonds de roulement, ont augmenté en raison des financements réalisés au cours de ces périodes (incluant la levée d'options d'achat d'actions et de bons de souscription). Ceci a été en partie contrebalancé par les investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation, les investissements dans les immobilisations corporelles et les dépenses d'exploitation. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que le fonds de roulement, ont diminué puisque les investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation, les investissements dans les immobilisations corporelles et les dépenses d'exploitation étaient plus importants que les sommes amassées dans le cadre des activités de financement.

Pour toutes les périodes, la perte nette pour l'exercice se compose principalement de dépenses d'exploitation comme des frais de consultation et de rémunération (incluant la rémunération fondée sur des actions), les honoraires professionnels, les frais de déplacement et autres frais de bureau et administratifs, et la charge d'impôts sur le résultat différés.

Dans l'ensemble, la perte nette pour les exercices terminés les 30 juin 2018, 2017 et 2016 est restée relativement stable. L'augmentation de la perte nette pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 comparativement à 2016, est principalement attribuable à une augmentation des charges d'intérêt (0,7 million de dollars) découlant du prêt et des dépenses d'exploitation (1,4 million de dollars). Ces hausses sont en partie compensées par une diminution de la charge d'impôts sur le résultat différés (1,1 million de dollars) d'une période à l'autre.

Résultats d'exploitation

Falco a subi une perte nette de 6,6 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 (l'« exercice 2018 »), comparativement à 7,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 (l'« exercice 2017 »).

La perte d'exploitation pour l'exercice 2018 a augmenté de 2,2 millions de dollars pour s'établir à 7,0 millions de dollars pour la période. L'augmentation de la perte d'exploitation suit la hausse des charges de rémunération (rémunération en espèces et fondée sur des actions) payée au nombre plus important d'employés de la Société, comparativement à l'exercice 2017. L'accroissement des activités de la Société, comparativement à l'exercice 2017, se reflète dans toutes les catégories de dépenses d'exploitation, à l'exception des coûts liés aux relations avec les investisseurs et les actionnaires (« IR »), qui ont diminué puisque la Société a procédé avec un programme d'événements IR réduit à l'exercice 2018.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Les produits d'intérêt ont augmenté de 0,2 million de dollars pour l'exercice 2018, en raison d'un solde de liquidités plus élevé tout au long de cette période. Les charges d'intérêt sont restées stables d'une période à l'autre en raison du prêt en cours de 10,0 millions de dollars avec Osisko.

Les autres produits se rapportent à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditives et s'élèvent à 3,4 millions de dollars pour l'exercice 2018 comparativement à 1,0 million de dollars pour l'exercice 2017. La hausse entre les périodes s'accorde avec l'accroissement des activités d'exploration et d'évaluation au cours de l'exercice 2018 et est conforme à la quantité plus importante d'actions accréditives émises en novembre 2016 (10,6 millions de dollars), comparativement à décembre 2015 (3,3 millions de dollars).

Charge d'impôts sur le résultat différés

La Société avait déjà annoncé son intention de procéder au développement du projet Horne 5 si les résultats de l'étude de faisabilité recommandaient la construction d'une mine. Par conséquent, la Société est tenue de comptabiliser un passif d'impôts différés relativement à l'impôt minier du Québec. La charge d'impôts sur le résultat différés pour l'exercice 2018 était de 2,7 millions de dollars, comparativement à 2,8 millions de dollars pour l'exercice 2017.

Liquidités et capitaux propres

Au 30 juin 2018, la Société disposait d'un fonds de roulement négatif de 22,3 millions de dollars, comparativement à un fonds de roulement de 38,0 millions de dollars au 30 juin 2017. La trésorerie s'élevait à 8,9 millions de dollars au 30 juin 2018, comparativement à 53,4 millions de dollars au 30 juin 2017.

Comme la Société est en phase de développement pour le projet Horne 5, elle n'a enregistré aucun produit d'exploitation, aucune source de flux de trésorerie d'exploitation et n'a aucune garantie de financement supplémentaire pour le développement du projet Horne 5. Le fonds de roulement au 30 juin 2018 ne sera pas suffisant pour honorer ses obligations, ses engagements et ses dépenses budgétées jusqu'au 30 juin 2019.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités au-delà du 30 juin 2019 et de financer ses activités de développement prévues au gisement Horne 5 dépend de la capacité de la direction à obtenir l'approbation des tierces parties, du financement supplémentaire dans l'avenir, ce qui pourrait se faire de différentes façons, incluant sans s'y limiter, la finalisation d'ententes de flux, l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, une convention de coentreprise afférente à un projet et/ou la monétisation de certains actifs non courants de la Société. La direction se tournera vers de telles sources de financement au besoin, et malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir le financement nécessaire par le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à le faire dans l'avenir, ni que ces sources de financement ou ces initiatives seront à la portée de la Société ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Si des fonds ne sont pas disponibles à des conditions satisfaisantes pour la Société, certaines des activités planifiées pourraient être reportées et la Société pourrait se voir obligée de réévaluer ses plans et d'allouer la totalité de ses ressources de la façon jugée être dans le meilleur intérêt de la Société par le conseil d'administration et la direction. Ceci pourrait occasionner une réduction substantielle de l'envergure des activités en cours et planifiées.

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie utilisés au cours de l'exercice 2018 pour les activités d'exploitation totalisent 4,4 millions de dollars (5,4 millions de dollars utilisés lors de l'exercice 2017). En plus de la perte d'exploitation, la diminution des flux utilisés est principalement attribuable aux variations des éléments hors caisse se rapportant aux actions accréditives et aux impôts différés, qui ont eu pour effet de réduire la trésorerie de 0,7 million de dollars lors de l'exercice 2018 (augmentation de la trésorerie de 1,8 million de dollars lors de l'exercice 2017). De plus, les variations des éléments hors caisse du fonds de roulement comme les comptes débiteurs, les charges payées d'avance, les comptes créditeurs et frais courus ont augmenté la trésorerie de 1,5 million de dollars lors de l'exercice 2018 (diminution de la trésorerie de 1,0 million de dollars lors de l'exercice 2017), du fait d'écarts temporaires dans la perception de la taxe de vente et des paiements aux fournisseurs.

Les activités d'investissement lors de l'exercice 2018 ont nécessité des sorties de trésorerie de 55,5 millions de dollars (22,7 millions de dollars lors de l'exercice 2017). Au cours de l'exercice 2018, la Société a investi 16,3 millions de dollars en actifs d'exploration et d'évaluation (17,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2017) et 38,3 millions de dollars en immobilisations corporelles (5,3 millions de dollars au cours de l'exercice 2017). De plus, la Société a augmenté de 0,9 million de dollars la trésorerie affectée. Les investissements ont été engagés dans des activités d'exploration et d'évaluation continues dans la région de Rouyn-Noranda et dans l'avancement du projet Horne 5, tel que décrit précédemment dans le présent rapport de gestion.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Les activités de financement ont généré des flux de trésorerie totalisant 15,4 millions de dollars au cours de l'exercice 2018 (72,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2017). Les entrées de trésorerie au cours de ces périodes résultent de financements réalisés durant ces périodes et décrits ci-dessous dans la section « *Description des transactions de financement* », et de la levée de bons de souscription et d'options d'achat d'actions durant ces périodes.

Description des transactions de financement

Les transactions de financement réalisées au cours des derniers exercices, qui n'ont pas encore été abordées dans le présent rapport de gestion, se présentent comme suit :

i. Actions accréditives (21 décembre 2017)

Le 21 décembre 2017, la Société a clôturé le placement privé, émettant 7 203 730 actions accréditives pour un produit brut de 8,5 millions de dollars ; les frais d'émission d'actions s'élèvent à 0,6 million de dollars. La Société s'est engagée à dépenser le produit en activités d'exploration et d'évaluation d'ici le 31 décembre 2018. Au 30 juin 2018, un solde de 2,6 millions de dollars devait encore être engagé en dépenses accréditives d'ici le 31 décembre 2018.

ii. Facilité de crédit renouvelable (27 juin 2017)

Le 27 juin 2017, la Société a clôturé une facilité de crédit renouvelable de 5,0 millions de dollars (la « facilité de crédit ») avec la Banque Nationale du Canada (le « prêteur »), laquelle est garantie par une hypothèque en faveur du prêteur sur un compte de dépôt en garantie maintenu par la Société. La facilité de crédit pourra être utilisée afin de garantir les obligations de Falco envers Hydro-Québec (« HQ ») en lien avec certains travaux électriques et d'ingénierie à être effectués dans le cadre du développement du projet, et, selon le consentement d'une tierce partie, pour d'autres fins acceptées par le prêteur. La facilité de crédit permet à Falco d'avoir accès à des lettres de crédit de soutien et des lettres de garantie émises par le prêteur à HQ au nom de Falco. La facilité de crédit est non engagée, ce qui signifie que le prêteur peut, à sa seule discrétion : (i) mettre fin au droit de la Société d'effectuer des demandes de lettres de crédit le jour même, et (ii) décliner une demande de la Société pour l'émission d'une lettre de crédit. Le 4 juillet 2017, la Société a fourni en garantie un montant de 0,9 million de dollars en échange d'une lettre de crédit de soutien en faveur d'HQ, réduisant le montant disponible de la facilité de crédit d'un montant identique.

iii. Financement public par voie de prise ferme (7 juin 2017)

Le 7 juin 2017, la Société a clôturé ce financement visant 22 287 000 unités à un prix de 1,29 \$ par unité, pour un produit brut de 28,8 millions de dollars pour Falco ; les frais d'émission d'actions s'élèvent à 1,7 million de dollars.

Chaque unité confère au porteur le droit d'acquérir, sans contrepartie additionnelle, une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action ordinaire additionnelle (une « action visée par un bon de souscription ») pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce financement, à un prix de levée de 1,70 \$ par action visée par un bon de souscription.

iv. Placement privé (26 janvier 2017)

Le 26 janvier 2017, la Société a émis 10 093 083 unités pour un produit brut de 10,8 millions de dollars (1,07 \$ par unité) ; les frais d'émission d'actions s'élèvent à 0,3 million de dollars.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action visée par un bon de souscription pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce placement privé à un prix de levée de 1,45 \$ par action visée par un bon de souscription. La date d'expiration des bons de souscription peut être devancée par la Société à tout moment après l'anniversaire des six mois de la clôture de ce placement privé et avant la date d'expiration des bons de souscription, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société est supérieur à 1,75 \$ pendant une période de vingt jours de séance consécutifs.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

v. Financement public par voie de prise ferme (22 novembre 2016)

Le 22 novembre 2016, la Société a clôturé ce financement public visant 24 183 350 unités pour un produit brut de 25,9 millions de dollars (1,07 \$ par unité) et 8 260 475 actions accréditatives pour un produit brut de 10,6 millions de dollars (1,28 \$ par action accréditative) ; les frais d'émission d'actions totalisent 2,5 millions de dollars.

Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet d'acquérir une action visée par un bon de souscription pour une période de dix-huit mois à compter de la date de clôture de ce financement public à un prix de levée de 1,45 \$ par action visée par un bon de souscription. La date d'expiration des bons de souscription peut être devancée par la Société à tout moment après l'anniversaire des six mois de la clôture de ce financement public et avant la date d'expiration des bons de souscription, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société est supérieur à 1,75 \$ pendant une période de vingt jours de séance consécutifs.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres est présentée ci-dessous :

(pour les trois mois terminés le)	30 juin 2018	31 mars 2018	31 décembre 2017	30 septembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	8 932 271	13 506 529	30 639 665	43 453 260
Fonds de roulement	(22 315 806)	(12 597 706)	9 135 552	23 807 623
Total de l'actif	137 843 049	126 404 178	122 003 251	112 083 872
Investissements				
dans les immobilisations corporelles	10 428 896	8 396 670	14 103 651	5 371 752
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	1 491 252	5 206 743	6 076 488	3 527 433
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	1 641 928	1 891 736	1 770 953	1 280 190
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	0,01	0,01	0,01	0,01

(pour les trois mois terminés le)	30 juin 2017	31 mars 2017	31 décembre 2016	30 septembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie	53 395 140	35 874 950	32 294 424	4 301 153
Fonds de roulement	37 971 022	17 435 913	17 725 969	(6 744 263)
Total de l'actif	107 852 979	82 955 013	69 899 335	35 846 418
Investissements				
dans les immobilisations corporelles	3 722 046	1 534 567	-	-
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	4 348 015	4 318 064	5 452 791	3 454 598
Total des produits	-	-	-	-
Perte nette pour la période	1 680 693	1 944 782	1 928 601	1 429 537
Perte nette par action de base et diluée ⁽ⁱⁱ⁾	0,01	0,01	0,02	0,01

(i) Inclut les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements, nets des crédits gouvernementaux.

(ii) La perte nette par action est basée sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période de présentation de l'information, lequel peut varier d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de perte nette trimestrielle par action pourrait ne pas être équivalente à la perte nette par action pour l'année en cours.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Du 30 septembre 2016 au 30 juin 2017, les augmentations successives de la trésorerie, du fonds de roulement et du total de l'actif de la Société reflètent les transactions de financement décrites ci-dessus dans la section « *Description des transactions de financement* », surpassant les investissements en activités d'exploration et d'évaluation et les investissements en immobilisations corporelles au cours des mêmes périodes.

La diminution de la trésorerie dans les autres périodes est principalement le résultat des investissements constants de Falco dans les activités d'exploration et d'évaluation et les immobilisations corporelles, en plus d'une augmentation globale des dépenses d'exploitation.

Résultats du quatrième trimestre

(pour les trois mois terminés le 30 juin 2018)

La perte nette de Falco s'élève à 1,6 million de dollars pour les trois mois terminés le 30 juin 2018 (« T4 2018 ») et est du même ordre que la perte nette de 1,7 million de dollars enregistrée pour les trois mois terminés le 30 juin 2017 (« T4 2017 »).

Les dépenses d'exploitation sont restées relativement constantes d'une période à l'autre. Les frais de consultation et de rémunération se sont élevés à 0,9 million de dollars pour le T4 2018 (1,0 million de dollars pour le T4 2017), les honoraires professionnels étaient de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au T4 2017), les frais de déplacement se sont établis à 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au T4 2017), les frais de relations avec les investisseurs et les actionnaires étaient de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au T4 2017), et les dépenses administratives et de bureau étaient de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au T4 2017). Ces montants sont restés stables compte tenu du niveau similaire d'activités corporatives au cours de ces périodes. Des éléments hors caisse ont aussi été comptabilisés au T4 2018, soit un montant de 0,4 million de dollars pour la rémunération fondée sur des actions (0,2 million de dollars au T4 2017) et d'autres produits liés à la prime sur les actions accréditatives de 0,7 million de dollars (0,5 million de dollars au T4 2017).

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'exploitation se sont établis à 0,4 million de dollars au T4 2018, comparativement à 1,8 million de dollars utilisés à la même période en 2017, reflétant principalement les variations des éléments du fonds de roulement d'une période à l'autre (augmentation de 1,9 million de dollars au T4 2018, comparativement à une diminution de 0,5 million de dollars au T4 2017). La trésorerie investie dans des actifs d'exploration et d'évaluation s'est établie à 1,5 million de dollars au T4 2018, comparativement à 4,0 millions de dollars au T4 2017, en raison du niveau d'activité plus élevé en lien avec la campagne 2017. La trésorerie investie dans des immobilisations corporelles s'est établie à 10,4 millions de dollars au T4 2018, comparativement à 3,7 millions de dollars au T4 2017, reflétant un accroissement des activités en lien avec le projet Horne 5. Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités de financement se sont établis à 6,9 millions de dollars au T4 2018, suivant la clôture de la débenture convertible.

Transactions entre parties liées

Les transactions et les soldes entre parties liées, qui ne sont pas divulgués ailleurs, sont résumés ci-dessous :

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction de la Société. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les exercices terminés les 30 juin 2018 et 2017 :

	2018	2017
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel ⁽¹⁾	2 539 311	1 534 097
Rémunération fondée sur des actions	1 358 172	686 471
	<u>3 897 483</u>	<u>2 220 568</u>

⁽¹⁾ Inclut les honoraires de consultation.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Autres transactions entre parties liées

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2018, un montant de 2,7 millions de dollars (2,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 juin 2017) a été facturé par Osisko pour des services professionnels et la location de bureaux, dont un montant de 1,4 million de dollars (0,3 million de dollars au 30 juin 2017) était inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au 30 juin 2018. Ces services ont été rendus à la Société dans le cours normal des affaires et à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties liées.

Le 30 mai 2016, la Société a contracté un prêt auprès d'Osisko. Au 30 juin 2018, les intérêts payables sur ce prêt s'élevaient à 1,5 million de dollars (0,8 million de dollars au 30 juin 2017) et étaient inclus dans les comptes créditeurs et frais courus au bilan.

Gestion du capital

La structure du capital de la Société au 30 juin 2018 se compose de capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires sous la forme de capital émis et de réserves de capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles afin de financer l'acquisition, la mise en valeur, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. Le conseil n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais se fie plutôt sur l'expertise des dirigeants de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient présentement des intérêts sont à l'étape de mise en valeur et l'exploration et de l'évaluation, de telle sorte que la Société dépend de sources de financement externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser les activités de mise en valeur et d'exploration et d'évaluation prévues et s'acquitter de ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement existant et amassera de nouvelles sommes de financement au besoin. La Société continuera d'évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des intérêts dans d'autres propriétés si elle juge que ces dernières présentent suffisamment de potentiel géologique et économique et si elle dispose de ressources financières adéquates pour le faire.

La direction révise son approche en matière de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Il n'y a eu aucun changement significatif dans les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital en 2018 et en 2017.

Obligations contractuelles et engagements

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimaux en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux et de l'équipement, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2021. Au 30 juin 2018, les paiements minimums résiduels en vertu de ces contrats de location étaient d'environ 0,2 million de dollars et seront engagés de 2019 à 2021.

Tel qu'indiqué ci-dessus à la section « *Systèmes de hissage* », la Société a conclu une entente de hissage. L'entente de hissage est maintenant estimée à environ 28,9 millions de dollars, dont 7,8 millions de dollars étaient engagés au 30 juin 2018, et peut être résiliée en tout temps, sous réserve du paiement des travaux approuvés et exécutés par le fournisseur à la date de résiliation.

Tel qu'indiqué ci-dessus à la section « *Ententes sur les droits de surface* », le 12 septembre 2017, la Société a conclu la signature du protocole concernant l'acquisition du Pavillon. Les travaux ont débuté en octobre 2017 et les coûts de relocalisation et de construction sont estimés à 22,5 millions de dollars, dont 19,3 millions de dollars étaient engagés au 30 juin 2018.

Arrangements hors bilan

En date du 18 septembre 2018, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Données sur les actions en circulation

En date du 18 septembre 2018, la Société a 189 195 976 actions ordinaires émises et en circulation, 10 310 258 options d'achat d'actions en circulation, 11 493 500 bons de souscription en circulation et la débenture est convertible en 12 104 444 unités converties de Falco, à la date à laquelle la Société obtient l'approbation pour la conversion.

Facteurs de risque

Un placement dans les actions ordinaires de la Société est assujéti à de nombreux risques et incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedar.com), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société et les investisseurs pourraient perdre une proportion importante de leur investissement.

Les facteurs de risque suivants pourraient ne pas constituer la liste définitive de tous les facteurs de risque liés à un investissement dans Falco ou liés à l'entreprise et aux activités de Falco.

Risques reliés aux activités minières

Les activités minières sont et seront exposées à tous les dangers et risques indirectement reliés à l'exploration, au développement et à la production de ressources et de réserves minérales, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues et d'autres conditions comme des pressions dans les formations rocheuses, des incendies, des pannes de courant, des inondations, des explosions, des effondrements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre qui sont appropriés, de tels risques pouvant entraîner des arrêts de travail, des dommages matériels et des dommages possibles à l'environnement qui, malgré une évaluation rigoureuse, l'expérience et le savoir, ne peuvent être éliminés ou atténués adéquatement. Falco peut également être tenue responsable de la pollution, d'effondrements ou de dangers contre lesquels elle ne peut souscrire d'assurance ou choisit de ne pas en souscrire. Le paiement de ces dommages non assurés peut avoir un effet néfaste important sur la situation financière de Falco.

D'importantes dépenses sont nécessaires pour concevoir des procédés métallurgiques et construire sur un site donné des installations d'exploitation et de traitement. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité des infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatiles; la réglementation gouvernementale, y compris celle référant aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à la production autorisée, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement.

De plus, le projet Horne 5 de Falco est situé à proximité d'une fonderie importante détenue par une tierce partie et est liée par contrat à obtenir des autorisations de temps à autre auprès de cette tierce partie pour réaliser certaines activités qui pourraient affecter ou avoir une incidence sur le fonctionnement de la fonderie; ces autorisations pourraient engendrer des délais additionnels et, si elles sont accordées, pourraient inclure, sans s'y limiter des mesures d'atténuation des risques et une indemnisation complète en faveur de cette tierce partie.

Conjoncture de l'industrie

L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques importants, et bien que les gains puissent être considérables si un gisement minéral est découvert, peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives. Toutes les propriétés de Falco sont à l'étape de mise en valeur ou l'exploration et Falco n'a actuellement aucune propriété en exploitation. Son succès éventuel dépendra de sa capacité de générer des revenus à partir d'une propriété en exploitation.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

La découverte de gisements minéraux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la qualification professionnelle du personnel responsable de l'exploration. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité des infrastructures ; les prix des métaux, qui sont hautement volatiles ; la réglementation gouvernementale, y compris celle référant aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à la production autorisée, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. Dans le cas où Falco désire exploiter commercialement une de ses propriétés, l'effet réel de ces facteurs ne peut être prédit avec exactitude, mais une combinaison de ces facteurs peut faire en sorte que Falco n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi. Les activités de Falco seront assujetties à tous les risques et à tous les dangers liés normalement à l'exploration et au développement de gisements minéraux. Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues.

À l'exception du projet Horne 5, pour lequel une mise à jour de l'estimation des ressources minérales a été publiée dans le cadre de l'étude de faisabilité déposée le 30 octobre 2017, il n'existe aucune garantie que des quantités suffisantes de minéraux seront découvertes ou qu'une des propriétés de Falco atteindra l'étape de la production commerciale. Le développement des réserves minérales de Horne 5 reste subordonné, entre autres, à l'obtention d'un financement adéquat dans des conditions acceptables par Falco.

Questions de réglementation

Les activités de Falco sont assujetties à la réglementation et à la législation des autorités gouvernementales. Ces activités peuvent être touchées à des degrés divers par les règlements gouvernementaux régissant la prospection et le développement, le contrôle des prix, les impôts, les normes du travail et la santé au travail, l'expropriation, la sécurité minière et autres sujets. L'exploration et la mise en marché sont assujetties aux différentes lois et aux différents règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en matière de protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière relativement au contrôle du déversement des eaux usées et à la divulgation des résultats de ce contrôle aux organismes de réglementation, à la réduction et à l'élimination de certains effets des activités minières dans le sol, l'eau et l'air, à la réhabilitation progressive des propriétés minières, à la gestion des matières et des matériaux dangereux et à la réduction du risque d'accident au travail.

Le défaut de respecter les lois et règlements applicables peut entraîner des amendes ou des pénalités civiles ou pénales ou des mesures coercitives, notamment les ordonnances rendues par les autorités de réglementation ou judiciaires qui interdisent ou réduisent les activités ou imposent des mesures correctrices, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de redressement, dont chacune pourrait entraîner des dépenses importantes. Falco peut également être tenue de compenser des parties privées pour la perte ou les dommages subis en raison d'un manquement aux lois, aux règlements ou aux exigences en matière de permis. Il se peut également que les lois et règlements futurs ou une application plus rigoureuse des lois et des règlements actuels par les autorités gouvernementales puissent occasionner des frais et des dépenses en immobilisations ou imposer des restrictions aux activités de Falco ou la suspension de celles-ci et des retards dans l'exploration des propriétés.

Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou une application plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative importante sur Falco et occasionner une augmentation des dépenses en immobilisations ou des coûts de production ou une réduction des niveaux de production aux propriétés productrices ou encore la fermeture ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

Permis et autorisations

Les activités de Falco nécessitent des permis de différentes autorités gouvernementales. Falco est d'avis qu'elle détient tous les permis requis pour les activités qu'elle poursuit actuellement, conformément aux lois et règlements pertinents, ou qu'elle est en voie de les obtenir. Ces permis sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la réglementation et de diverses conditions d'exploitation. Il n'existe aucune garantie que Falco sera en mesure d'obtenir tous les permis nécessaires pour poursuivre ses activités minières, construire des mines ou des installations de traitement et entreprendre l'exploitation de n'importe laquelle de ses propriétés d'exploration. De plus, si Falco entreprend l'exploitation de n'importe quelle propriété d'exploration, elle devra obtenir les permis requis et s'y conformer, lesquels peuvent comprendre des conditions particulières en matière de procédures opérationnelles, d'utilisation de l'eau, du dépôt de différents matériaux sur le sol ou leur rejet dans l'air ou l'eau, de l'élimination des résidus, des déversements, des études environnementales, de plans de fermeture et de restauration et des garanties financières. Il n'existe aucune garantie que Falco sera en mesure d'obtenir ces permis ni qu'elle sera en mesure de se conformer à n'importe laquelle de leurs exigences.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Titres de propriété

En vertu de l'entente entre Falco et une tierce partie, Falco détient certains droits sur les minéraux et les titres de certains titres miniers, notamment des droits sur les minéraux situés sous le niveau des 200 mètres de la surface de la concession minière CM-156PTB où le gisement Horne 5 est situé. Falco détient aussi certains droits de surface entourant le puits Quémont n° 2 situé sur la concession minière CM-243. Selon les termes de l'entente, la propriété des concessions minières demeure celle de la tierce partie. Afin d'accéder au projet Horne 5, la Société doit obtenir une ou plusieurs autorisations de tierces parties, celles-ci ne devant pas être refusées sans motif valable, mais qui sont assujetties à des conditions que la tierce partie peut imposer à sa seule discrétion. Ces conditions peuvent inclure la prestation d'une garantie de performance ou d'une autre garantie à la tierce partie, et le dédommagement de la tierce partie par la Société. L'entente avec la tierce partie stipule, entre autres, que l'autorisation doit être assujettie à des conditions raisonnables, incluant, entre autres, que les activités au projet Horne 5 seront subordonnées par l'usage actuel en surface, et assujetties à un usage prioritaire, tel que déterminé à la seule discrétion de la tierce partie, devant les activités de la Société. Toute autorisation doit fournir, entre autres, l'accès et le droit d'utiliser l'infrastructure détenue par la tierce partie, incluant le puits Quémont n° 2 et certaines infrastructures souterraines spécifiques des anciennes mines Quémont et Horne. De plus, Falco devra également acquérir certains droits de passage, ou d'autres droits de surface, dans le but de construire et d'installer les pipelines qui transporteront les résidus vers l'IGR située à environ 11 km de la ville de Rouyn-Noranda. Bien que la Société croit qu'elle sera en mesure d'obtenir les autorisations de la tierce partie dans les délais et qu'elle pourra faire l'acquisition des droits de passage requis et des autres droits de surface, il ne peut y avoir aucune garantie qu'une autorisation, un droit de passage ou un droit de surface seront octroyés, et, s'ils le sont, qu'ils soient octroyés selon des termes acceptables pour la Société et dans des délais raisonnables et tout retard peut également avoir un impact négatif sur la cédule du projet. Bien que Falco croit qu'elle ait pris des mesures raisonnables afin d'assurer la propriété de ses actifs, il n'existe aucune garantie que la propriété de tout actif ne soit pas contestée ou remise en question.

Revendication territoriale

En date du présent rapport de gestion, aucune des propriétés dans lesquelles Falco a des intérêts n'est assujettie à une revendication territoriale par les Autochtones. Toutefois, rien ne garantit que cette situation sera la même dans le futur.

Concurrence

Les activités de Falco sont axées sur l'exploration, l'évaluation et le développement de gisements minéraux. Il n'y a aucune assurance que les dépenses qui seront engagées par Falco résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La compétition est grande au sein de l'industrie quant à la découverte et à l'acquisition de propriétés ayant un potentiel commercial. Lors de possibilités de participation dans des projets prometteurs, Falco sera en concurrence avec d'autres parties, dont plusieurs disposent de ressources financières plus importantes que les siennes. En cas de réussite des efforts en exploration, d'importants investissements en capital sont requis pour atteindre la production commerciale; cependant, il se pourrait que Falco ne puisse amasser les fonds nécessaires pour de tels investissements en capital.

Falco pourrait éprouver des difficultés à attirer et à retenir des gestionnaires compétents pouvant contribuer à la croissance de son entreprise, ce qui pourrait nuire de manière importante à l'entreprise et à la situation financière de Falco.

Falco est dépendant de certains membres de la direction, en particulier son président et chef de la direction. La perte de ses services peut avoir une incidence défavorable sur Falco.

Falco est dépendante des services des principaux dirigeants et d'autres employés hautement qualifiés qui œuvrent au développement des objectifs de la Société ainsi qu'à la recherche de nouvelles occasions de croissance et de financement. La perte de ces personnes ou l'incapacité d'attirer et de retenir d'autres employés hautement qualifiés dont elle a besoin pour mener à bien ses activités pourrait nuire de manière importante à l'entreprise et à la situation financière de Falco. En outre, bien que certains des dirigeants et administrateurs de Falco possèdent une expérience dans le domaine de l'exploration de propriétés minières productrices, Falco continue de dépendre dans une large mesure d'entrepreneurs et de tiers dans le cadre de ses activités d'exploration et de développement. Rien ne garantit que ces entrepreneurs et ces tiers seront disponibles pour réaliser des activités pour le compte de Falco ou qu'ils le seront selon des modalités acceptables sur le plan commercial.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de Falco agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés engagées dans des activités d'exploration et de développement de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Toute décision prise par ces administrateurs et dirigeants impliquant la Société sera conforme à leurs devoirs et obligations de transiger de façon équitable et de bonne foi avec Falco et ces autres sociétés. De plus, ces administrateurs et dirigeants déclareront leur intérêt et s'abstiendront de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

Mise en marché

La mise en marché des minéraux dépend de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Falco. Ces facteurs comprennent les fluctuations du marché et la réglementation des gouvernements relativement aux prix, aux impôts, aux redevances, aux productions autorisées, aux importations et aux exportations. L'effet de ces facteurs ne peut être évalué de façon précise.

Risques non assurés

Falco pourrait être tenue responsable de certains événements, y compris la pollution environnementale, des effondrements ou d'autres dangers contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de Falco.

L'estimation des ressources minérales et des réserves minérales a une part d'incertitude

Les données en matière des ressources minérales et des réserves minérales ne sont que des estimations. Ces estimations constituent l'expression de jugements fondés sur les connaissances, l'expérience minière, l'analyse des résultats du forage et les normes du secteur. Même si Falco croit que les estimations des ressources minérales et des réserves minérales, selon le cas, des propriétés dans lesquelles elle détient une participation directe constituent les meilleures estimations établies, l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales est un processus subjectif et l'exactitude de l'estimation de ressources minérales et de réserves minérales est fonction de la quantité et de la qualité des données disponibles, de l'exactitude des calculs statistiques et des hypothèses utilisées ainsi que de l'interprétation donnée à des renseignements techniques et géologiques. Toute estimation de ressources minérales et de réserves minérales comporte une grande part d'incertitude; les gisements réels et la viabilité économique d'un gisement peuvent être très différents des estimations. Les ressources et les réserves minérales estimées peuvent devoir être révisées en fonction des fluctuations du prix de l'or ou d'autres minéraux, de nouvelles activités d'exploration et de développement et de la production réelle. Ceci pourrait avoir une incidence néfaste considérable sur les estimations du volume ou de la teneur de la minéralisation, les taux de récupération estimés ou d'autres facteurs importants qui influencent ces estimations. En outre, les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et rien ne garantit qu'une estimation de ressources minérales soit en fin de compte reclassée dans la catégorie des réserves minérales prouvées ou probables. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Toute acquisition ou coentreprise peut être accompagnée de risques

Falco peut évaluer de temps à autre des occasions d'acquérir seule ou en partenariat des entreprises et des actifs miniers. Ces acquisitions et coentreprises peuvent être de taille considérable, modifier l'ampleur des activités de Falco et l'exposer à de nouveaux risques géographiques, politiques, opérationnels, financiers et géologiques. La capacité de Falco de repérer des candidats et partenaires valables pour ses cibles d'acquisitions et de coentreprises, d'acquérir ces cibles seule ou en partenariat selon des modalités acceptables et de réussir à intégrer leurs activités commerciales aux siennes conditionnera le succès qu'obtiendra Falco dans ses activités d'acquisitions et de coentreprises. Les acquisitions ou coentreprises s'accompagnent de risques, comme la difficulté d'assimiler les activités commerciales et le personnel des sociétés acquises, l'interruption éventuelle des activités courantes de Falco, l'incapacité de la direction à maximiser la situation financière et stratégique de Falco en réussissant à intégrer les entreprises ou les coentreprises ainsi que les actifs acquis, les frais supplémentaires liés à l'amortissement d'actifs incorporels, le maintien de l'uniformité des normes, des contrôles, des procédures et des politiques, l'affaiblissement des relations avec les employés, les clients et les entrepreneurs en raison de l'intégration d'un nouveau personnel de direction, la dilution des avoirs des actionnaires existants de Falco ou des participations de Falco dans ses filiales ou actifs en raison de l'émission d'actions en vue de régler les acquisitions ou la décision d'attribuer des bénéfices ou d'autres participations à un partenaire et les éventuels passifs inconnus liés aux entreprises et aux actifs acquis. Il n'y a aucune certitude que Falco réussira à surmonter ces risques ou les autres problèmes qui surviennent dans le cadre d'acquisitions ou de coentreprises. Les actionnaires pourraient ne pas avoir le droit d'évaluer le bien-fondé ou

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

le risque d'une future acquisition ou coentreprise dans laquelle Falco aurait décidé de s'engager, sauf si les lois et règlements applicables l'exigent.

Les activités de Falco sont assujetties à des risques financiers et les nouveaux financements peuvent être cause de dilution ou vente partielle d'actifs

Les activités de Falco sont assujetties à des risques financiers. En date du présent rapport de gestion, Falco n'a aucun projet en production ni aucune source de revenus. La capacité de Falco d'explorer et de découvrir des projets économiquement rentables et de les mettre en valeur jusqu'à la production est grandement dépendante de sa capacité à obtenir des capitaux propres et des emprunts sur les marchés financiers. Tout projet que Falco développe requiert d'importantes dépenses en immobilisations. Pour obtenir un tel financement, Falco peut vendre des titres additionnels, y compris, sans s'y restreindre, des actions de Falco, parfois sous forme de titres convertibles, qui auraient pour effet une dilution substantielle de la participation dans les capitaux propres des actionnaires de Falco. Falco peut également vendre une partie de sa participation dans un actif afin de lever des capitaux. Rien ne garantit que Falco sera en mesure de réunir les fonds requis pour poursuivre ses programmes d'exploration et financer le développement de n'importe quel gisement susceptible d'être rentable qui a été défini selon des conditions acceptables dans le futur, ni même que ces fonds seront disponibles. L'incapacité d'obtenir le financement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la stratégie de croissance, les résultats d'exploitation, la situation financière de Falco et l'échéancier du projet.

Facteurs économiques liés au développement de propriétés minières

L'exploration et le développement de biens miniers sont spéculatifs et comportent un degré élevé de risque. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices. Il n'y a aucune certitude qu'une des propriétés d'exploration sera exploitable sur le plan commercial.

Si des ressources minérales existent, des dépenses en immobilisations substantielles seront indispensables pour confirmer l'existence de réserves minérales suffisantes à l'exploitation commerciale d'une mine et pour obtenir les approbations environnementales et les permis nécessaires pour entreprendre l'exploitation commerciale. La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration ou des études de faisabilité, ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. Cette décision suppose l'examen et l'évaluation de nombreux facteurs importants, notamment, sans s'y limiter : a) les coûts pour amener une mine à l'étape de la production, y compris les travaux d'exploration et de développement, la préparation d'études de faisabilité de la production et la construction d'installations de production ; b) l'accès au financement et les coûts de financement ; c) les coûts de production continus ; d) les prix des métaux ; e) les règlements et contraintes en matière de conformité environnementale (y compris les obligations environnementales liées à d'anciennes activités d'exploration) ; et f) le climat politique ou la réglementation et le contrôle des gouvernements. Les projets de développement sont également assujettis à la réalisation d'études techniques tirant des conclusions positives, la délivrance par les gouvernements des permis nécessaires et l'accès à un financement adéquat. Les projets de développement n'ont aucun antécédent d'exploitation sur lequel fonder les estimations des flux de trésorerie futurs.

Facteurs indépendants de la volonté de Falco

La rentabilité potentielle des propriétés minières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de Falco. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, hautement volatils, peuvent éventuellement faire l'objet de mesures d'établissement, de stabilisation et de contrôle par un gouvernement et sont sensibles aux changements qui surviennent dans les contextes national, international, politique, social et économique. Le taux de récupération des minéraux dans le minerai exploité (en supposant que l'existence de ces dépôts miniers soit reconnue) peut varier de celui qui est constaté lors des tests et une diminution du taux de récupération aura des répercussions négatives sur la rentabilité et possiblement sur la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité est également tributaire des frais d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de la conformité environnementale et d'autres intrants de production. Ces coûts sont indépendants de la volonté de Falco qui ne peut prévoir la façon dont ils fluctuent, et ces fluctuations auront des répercussions sur la rentabilité, sinon l'élimineront purement et simplement. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, l'accès à des fonds pour l'exploration et le développement et les coûts qui y sont associés ainsi que d'autres coûts sont de plus en plus difficiles à prévoir, voire impossibles. Ces changements et événements peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière de Falco et ils peuvent également avoir un impact négatif sur l'échéancier du projet.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Falco pourrait être tenue responsable ou subir des pertes à l'égard de certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut souscrire d'assurance pour des raisons économiques

Le domaine minier est capitalistique et assujéti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers pourraient avoir une incidence sur les activités de Falco. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les propriétés minières de Falco ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de développement ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction adverse des autorités publiques. Falco pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à Falco.

Risques et dangers à l'environnement

Falco est assujéti à la réglementation environnementale sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau et de la remise en état du territoire. Elles établissent aussi des limites relativement au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides et dangereux. Les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, vers une augmentation des amendes en cas d'infraction, vers davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et vers un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne garantit que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'aient pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de Falco. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés sans que Falco en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants. Les coûts liés à la remise en état sont incertains et les estimations des dépenses prévues par la direction peuvent différer des dépenses réelles nécessaires.

Fluctuation du cours des actions de Falco

Le cours des actions de Falco est touché par de nombreuses variables qui ne sont pas directement liées au rendement de l'entreprise de Falco, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. Il n'est pas possible de prévoir l'incidence future qu'auront ces facteurs et d'autres facteurs sur le cours des actions de Falco.

Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans les états financiers, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Contrôles de divulgation de l'information à l'interne

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSX-V, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Base d'établissement des états financiers

Les états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables et les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées au cours de l'exercice financier précédent.

Les conventions comptables et les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans chacun des états financiers intermédiaires résumés non audités trimestriels pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 mars 2018 sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées par la Société dans les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2018.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers le 18 septembre 2018.

Les conventions comptables significatives de Falco ainsi que les normes comptables émises mais pas encore en vigueur sont décrites en détail dans les notes aux états financiers, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours des périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier.

Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés et sont disponibles sur SEDAR, au www.sedar.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'exception des énoncés de faits historiques dans les présentes, certains renseignements dans le rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs concernant les activités, les opérations, les plans, la performance financière et la situation financière de Falco. Il est souvent possible, mais pas toujours, de reconnaître les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots et de ces expressions, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Ces énoncés prospectifs sont faits en date du rapport de gestion.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des énoncés portant sur les objectifs de Falco pour les années à venir, ses buts à moyen et long terme et ses stratégies pour atteindre ces buts et objectifs, ainsi que des énoncés portant sur ses avis, ses plans, ses objectifs, ses attentes, ses anticipations, ses estimations et ses intentions. Bien que la direction considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction des renseignements dont elle dispose actuellement, elles pourraient néanmoins s'avérer inexactes.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les plans, les résultats, la performance ou les réalisations de Falco soient en réalité sensiblement différents des plans, des résultats, de la performance et des réalisations qui ont été exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs.

Ces facteurs comprennent notamment : (a) les ressources minérales et les cibles d'exploration; (b) l'incapacité de réaliser les projets en développement, les expansions prévues ou d'autres projets dans les délais anticipés; (c) la quantité de production future sur toute période de temps; (d) la valeur actualisée nette et le taux de rendement interne; (e) les hypothèses portant sur la teneur récupérée, la récupération moyenne de minerai, la dilution interne, la dilution minière et les autres paramètres miniers décrits dans l'étude de faisabilité; (f) les hypothèses portant sur les revenus bruts, les flux de trésorerie d'exploitation et les autres paramètres de rendement décrits dans l'étude de faisabilité; (g) le potentiel d'expansion de la mine et la durée de vie prévue de la mine; (h) les délais prévus pour l'obtention des permis et des approbations réglementaires; (i) les délais prévus pour la construction de la mine; (j) les délais prévus pour terminer la construction, démarrer les activités minières et la production commerciale et les obligations financières et les coûts engagés en lien avec ces activités de développement minier; (k) les futurs plans d'exploration; (l) les sources de financement pour répondre aux besoins anticipés et les conditions qui s'y rattachent; (m) les liquidités disponibles, les coûts des transactions et les dépenses administratives réels par rapport à ceux anticipés; (n) des risques reliés à des partenariats ou à d'autres activités conjointes; (o) les résultats réels des travaux d'exploration; (p) des variations dans les ressources minérales, la production minière, les teneurs ou les taux de récupération ainsi que des variations dans les efforts d'optimisation et les ventes; (q) les risques non assurés; (r) l'évolution de la réglementation; (s) les vices de titres; (t) la disponibilité ou l'intégration du personnel, du matériel et de l'équipement; (u) le rendement des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes; (v) des impacts environnementaux imprévus sur les activités; (w) les prix courants; (x) des fluctuations du prix de l'or, de l'argent ou de tout autre métal et du taux de change; (y) des risques liés à la production, à la construction et à la technologie; (z) les investissements requis et les risques d'exploitation associés aux opérations ou à l'élargissement des opérations; (aa) une incertitude concernant la production future et les liquidités; (bb) des changements défavorables des conditions du marché, des conditions politiques, des conditions économiques générales ou des changements défavorables des lois et des règlements de même nature; (cc) des changements dans les paramètres du projet; (dd) la possibilité de dépassement des coûts et dépenses d'un projet ou des coûts et dépenses non prévus; (ee) des accidents, des conflits de travail, des protestations de la collectivité et des parties intéressées et d'autres risques inhérents au secteur minier; (ff) un bris à l'usine, un bris d'équipement ou une défaillance des processus empêchant le fonctionnement normal planifié; (gg) le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien; (hh) disponibilité des fonds à des conditions satisfaisantes pour la Société (ii) un risque de vice caché d'un titre de propriété ou d'une autre opposition; (jj) des facteurs discutés dans la section « *Facteurs de risques* »; et (kk) les risques décrits dans les documents publics de Falco déposés sur SEDAR, au www.sedar.com.

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

En outre, les énoncés (incluant les données dans les tableaux) sur les ressources minérales et les onces d'équivalent en or sont des énoncés prospectifs, car ils supposent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées.

Même si Falco a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs s'avéreront exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

(Signé) Luc Lessard

Luc Lessard

Président et chef de la direction

(Signé) Vincent Metcalfe

Vincent Metcalfe

Chef des finances

18 septembre 2018

RESSOURCES FALCO LTÉE

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal

Bureau 300

Montréal, Québec, Canada H3B 2S2

Tél. : (514) 905-3162

Courriel : info@falcores.com

Site web : www.falcores.com

Bureau de projet

161 avenue Murdoch

Rouyn-Noranda, Québec, Canada J9X 1E3

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil

Mario Caron, administrateur en chef

Bryan A. Coates

Paola Farnesi

Claude Ferron

Luc Lessard

John Sabine

Chantal Sorel

Dirigeants

Luc Lessard, président et chef de la direction

Vincent Metcalfe, chef des finances

Ronald Bougie, vice-président, ingénierie et construction

Hélène Cartier, vice-présidente, environnement et
développement durable

Anthony Glavac, vice-président et contrôleur corporatif

Christian Laroche, vice-président, métallurgie

André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif

Claude Léveillé, vice-président, relations
communautaires et ressources humaines

François Vézina, vice-président, services techniques

Steve Boucratie, secrétaire corporatif adjoint

Conseillers juridiques

Lavery, de Billy LLP

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des transferts

Fiducie TSX

Inscription en Bourse

Bourse de croissance TSX : FPC